



L'OBSERVATOIRE DE
L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
O A P

ANALYSE COMPARATIVE DES AXES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT

MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RECHERCHE
MISSION INDUSTRIE ET COMMERCE
JANVIER 2003

AVANT-PROPOS

À la demande du ministère de l'Industrie et du Commerce, l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP a conduit une étude comparative sur la situation actuelle des axes de développement de l'industrie de l'habillement dans différentes administrations publiques de l'OCDE. Les administrations retenues étaient la Belgique, la Californie, Hong Kong et l'Italie.

Plus précisément, l'Observatoire devait identifier :

- les aides à l'exportation ou au développement des marchés;
- les programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement;
- les programmes de formation de la main-d'œuvre;
- les aides à la recherche et à l'innovation incluant le support au design;
- les politiques commerciales;
- les supports au développement d'un environnement d'affaires propice.

Le rapport est constitué de quatre fiches synthèses (une par administration) présentant l'information sur chacun des thèmes du mandat. Un tableau synthèse comparatif des principales caractéristiques des programmes étudiés complète les fiches individuelles.

Le rapport a été réalisé sous la supervision de monsieur Jacques Auger, coordonnateur à la recherche commanditée à l'Observatoire de l'administration publique. Ont participé à la recherche, mesdames Dolorès Grossemey et Mireille Chartrand ainsi que monsieur Cédric Arsenault, assistants de recherche. La mise en page finale du document a été réalisée par madame Danyelle Landry.

TABLE DES MATIÈRES

BELGIQUE

1. Identification des organismes responsables _____	1
2. Politique de développement industriel ou stratégie spécifique au secteur de _____ l'habillement	2
3. Programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés _____	4
4. Programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement _____	6
5. Programmes de formation de la main-d'œuvre _____	7
6. Programmes d'aide à la recherche et à l'innovation incluant le support au design _____	8
7. Programmes de support au développement d'un environnement d'affaires propice _____	10
8. Typologie du pays selon la stratégie de développement prépondérante _____	11

CALIFORNIE

1. Identification des organismes responsables _____	13
2. Politique de développement industriel ou stratégie spécifique au secteur de _____ l'habillement	14
3. Programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés _____	15
4. Programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement _____	15
5. Programmes de formation de la main-d'œuvre _____	15
6. Programmes d'aide à la recherche et à l'innovation incluant le support au design _____	15
7. Programmes de support au développement d'un environnement d'affaires propice _____	16
8. Typologie du pays selon la stratégie de développement prépondérante _____	17

HONG KONG

1. Identification des organismes responsables _____	19
2. Politique de développement industriel ou stratégie spécifique au secteur de _____ l'habillement	20
3. Programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés _____	21
4. Programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement _____	21
5. Programmes de formation de la main-d'œuvre _____	21
6. Programmes d'aide à la recherche et à l'innovation incluant le support au design _____	22
7. Programmes de support au développement d'un environnement d'affaires propice _____	23
8. Typologie du pays selon la stratégie de développement prépondérante _____	23

ITALIE

1. Identification des organismes responsables _____	26
2. Politique de développement industriel ou stratégie spécifique au secteur de _____ l'habillement	26
3. Programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés _____	29
4. Programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement _____	30
5. Programmes de formation de la main-d'œuvre _____	31
6. Programmes d'aide à la recherche et à l'innovation incluant le support au design _____	32
7. Programmes de support au développement d'un environnement d'affaires propice _____	33
8. Typologie du pays selon la stratégie de développement prépondérante _____	33

Tableau synthèse : Belgique _____	35
Tableau synthèse : Californie _____	36
Tableau synthèse : Hong Kong _____	37
Tableau synthèse : Italie _____	38

BELGIQUE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

La Belgique est une monarchie constitutionnelle et héréditaire avec un système de gouvernement de type parlementaire fédéral. Le roi est Chef d'État et est nommé Chef suprême de l'exécutif. Dans les faits, le Pouvoir est exercé par le Cabinet, dirigé par le Premier Ministre, qui est responsable de la Chambre des Représentants.

En accord avec la constitution, le monarque nomme le Cabinet, mais en général, les ministres sont choisis par la Chambre des Représentants. Le roi a aussi le droit de veto en matière de législation, mais dans la pratique, il n'exerce pas ce droit.

Le Parlement, composé de deux Chambres, est investi du pouvoir législatif, qui comprend la Chambre des Représentants (150 membres élus par représentation proportionnelle et par suffrage universel), le Sénat (71 membres choisis par un mélange d'élections directe et indirecte) et par le Gouvernement (le Roi et les ministres). Le Parlement fédéral (la Chambre et le Sénat) vote les lois. Le Gouvernement participe aussi à l'exercice du pouvoir législatif car il a un droit d'initiative - il peut déposer des projets de loi devant le Parlement -, un droit d'amendement - il peut proposer des amendements aussi bien à ses propres projets de loi qu'aux propositions déposées par les parlementaires - et un pouvoir de sanction - une loi votée au Parlement n'entre en vigueur qu'après avoir été sanctionnée par le Gouvernement (le Roi et ses ministres). Les membres sont élus pour un terme de quatre ans.

Le pouvoir exécutif fédéral est exercé quant à lui par le Gouvernement fédéral. Il se compose de 15 ministres maximum. Le Premier Ministre éventuellement excepté, il comprend un même nombre de ministres francophones et néerlandophones. Le Gouvernement peut s'adjoindre des secrétaires d'Etat. Le Gouvernement exécute les lois

La Belgique est une fédération qui comprend les régions autonomes Bruxelles-Capitale, Flamande et Wallonne, et les communautés linguistiques française, flamande et germanophone. Chacune des régions et des communautés linguistiques ont leur administration et sont représentées par une assemblée législative élue de façon directe pour un terme de quatre ans. La Communauté française exerce ses compétences dans les provinces wallonnes, déduction faite des communes germanophones, et à Bruxelles; la Communauté flamande exerce ses compétences dans les provinces flamandes et à Bruxelles; la Communauté germanophone exerce ses compétences dans les communes de la région de langue allemande, toutes situées dans la Province de Liège. Quant aux régions, à l'occasion de la deuxième réforme de l'Etat en 1980, les Régions flamande et wallonne ont été, chacune, pourvues de leur Conseil et de leur Gouvernement. La Région de Bruxelles-Capitale n'a, en revanche, obtenu ses institutions que lors de la troisième réforme de l'Etat, en 1988-1989. La population élit, tous les cinq ans, les membres des Conseils régionaux. Les Régions ont également des organes législatif et exécutif : le Conseil régional et le Gouvernement régional. En Flandre, les institutions de la Communauté et de la Région étant fusionnées, il n'y a donc qu'un Conseil flamand et qu'un Gouvernement flamand. Le pays est divisé en 10 provinces et 589 communes.

Sources: En col. *The International Directory of Government*, 3rd, ed., Europa Publication Ltd, London, United Kingdom, 1999. En col. *World Encyclopedia of parliaments and legislatures*, ed, Congressional Quarterly, Washington, United States, 1998.

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES

▪ Conseil central de l'économie (CCE)

Il informe les pouvoirs publics sur toutes les questions intéressant l'ensemble de l'économie nationale, dont celles relatives au secteur de l'habillement. Au sein du CCE est instauré une commission consultative spéciale textile et vêtement. Elle a la même fonction que le CCE

mais pour les problèmes relatifs à la branche du textile et vêtement.

▪ **Fédération belge de l'industrie de l'habillement**

Elle défend quotidiennement les intérêts de 300 entreprises d'habillement et de confection sur tous les terrains de la vie économique. Ce vaste domaine comprend, entre autres, la médiation et l'information sociale, l'accompagnement technique, les conseils en matière de mode et enfin l'aide commerciale.

▪ **Ministère des Affaires étrangères du commerce extérieur et de la coopération au développement**

Il définit la politique du gouvernement belge en matière d'initiatives promotionnelles des exportations.

2. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL OU STRATÉGIE SPÉCIFIQUE AU SECTEUR DE L'HABILLEMENT

2.1 La politique de développement industriel Belge

Il n'y a pas en Belgique de politique industrielle des autorités nationales ou régionales qui vise spécifiquement le secteur de l'habillement. La stratégie relative au secteur de l'habillement est énoncée à travers différentes sources qui sont: les rapports annuels de la Fédération belge de l'habillement et les rapports de la Commission consultative spéciale du Textile et du vêtement. D'une façon générale, la stratégie belge en matière d'habillement vise à soutenir les entreprises afin qu'elles s'adaptent aux conditions concurrentielles sur les marchés européen et mondial et qu'elles puissent s'introduire sur les marchés des pays du tiers monde difficiles à pénétrer.

Les principaux éléments de la stratégie belge relatifs au secteur de l'habillement et du textile sont :

- réduire les coûts salariaux;
- adopter une stratégie de globalisation : localisation de la production partout dans le monde;
- donner de nouvelles chances aux exportations textiles en ouvrant des marchés;
- adapter la formation à l'évolution de la demande;
- innover;

- lutter contre la contrefaçon;
- améliorer la législation anti-dumping.

▪ **Réduire les coûts salariaux**

Le secteur textile belge a un handicap: des coûts salariaux trop élevés par rapport à ses principaux concurrents -Pays-Bas, la France et l'Allemagne-. Les coûts salariaux belges dépassent de 10 % ceux des principaux concurrents européens qui peuvent fabriquer les mêmes produits en utilisant les mêmes technologies et en employant le même personnel qualifié. L'objectif visé par la Belgique est donc de maîtriser ces coûts. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2002, le gouvernement a réduit les charges patronales. Cela étant, pour que les entreprises belges puissent atteindre un *level playing field* par rapport aux principaux concurrents, le gouvernement belge devra réitérer cette opération.

▪ **Adopter une stratégie de globalisation: localisation de la production partout dans le monde**

Étant donné que le secteur de l'habillement est une industrie globalisée, il est important pour l'industrie belge de suivre une stratégie internationale visant à mettre au point des unités de production à l'étranger, soit en reprenant des sociétés soit en démarrant une nouvelle usine. Le but est de toujours mieux servir les clients existants et de conquérir de nouveaux clients. Actuellement, l'Europe de l'Est constitue un lieu de production important pour les confectionneurs belges.

▪ **Donner de nouvelles chances aux exportations textiles en ouvrant des marchés**

Le secteur textile belge dépend énormément des exportations – 70 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'étranger¹-. L'objectif visé est de dépasser les frontières de l'Union européenne. L'industrie textile belge veut obtenir un accès réel aux marchés du tiers monde. Alors que les marchés européen et belge sont accessibles de plus en plus librement aux autres pays, les exportations belges de textile et d'habillement - produits à haute valeur et intrinsèquement compétitifs- sont confrontées à de multiples mesures de la part de pays du tiers monde visant à entraver ou à fermer l'accès à leur marché. La Belgique souhaite mettre un terme à la prolifération d'entraves à l'importation telles que les normes techniques, les prescriptions en matière

de certification, les licences d'importation, les prix minima, les conditions de paiement discriminatoires. Dans le même ordre d'idée la Belgique souhaite aussi insister auprès de l'Union européenne pour qu'une politique active soit menée et que des mesures soient résolument prises.

Afin d'atteindre des marchés supplémentaires - notamment dans les pays tiers-, la stratégie belge se concentre sur :

- la commercialisation : développement de nouveaux produits, de nouvelles qualités, de nouvelles marques et de nouveaux services;
- la présence au sein de salons internationaux. Ainsi, par exemple, la participation au salon Index Caire, a permis à plusieurs entreprises belges de cibler le marché égyptien mais aussi les pays nord-africains ainsi que la région arabe toute proche.

- **Adapter la formation à l'évolution de la demande**

L'évolution de la demande vers plus de diversification, davantage de qualité et l'intégration d'une composante «mode» à tous les stades de la filière a entraîné une modification des besoins de formation. L'industrie du vêtement doit travailler de plus en plus selon les principes de «juste-à-temps» et de «réponse rapide». Prenant acte de cette évolution, les industries belges souhaitent adapter la formation de leur personnel d'exécution et de leur personnel d'encadrement à des méthodes de travail qui assurent davantage de fluidité, permettent un changement rapide des modèles et des produits et limitent le pourcentage de produits défectueux.

- **Innovover**

Afin d'assurer l'avenir du secteur, la Belgique innove dans deux domaines importants : l'innovation technique via R&D qui permet d'utiliser de nouvelles combinaisons de fibres et de nouvelles techniques de production et l'innovation créative qui réfère au développement de nouveaux dessins, modèles et couleurs.

- **Lutter contre la contrefaçon**

L'une des priorités de la Belgique est d'instaurer une meilleure protection de la propriété intellectuelle. En d'autres termes, elle souhaite que la lutte contre la fraude en matière de contrefaçon des dessins, modèles et marques soit renforcée.

Cette volonté trouve sa raison d'être dans le fait que la Belgique fabrique des produits de grande valeur ajoutée faisant appel à l'innovation et à la créativité. Or, de nombreux pays du tiers monde font des copies serviles et font de la concurrence déloyale.

- **Améliorer la législation anti-dumping**

La Belgique accepte mal la décision prise à Doha à savoir que l'Union européenne n'appliquerait pas les règles antidumping pendant deux ans après la libéralisation de 2005 au cas où des pratiques antidumping seraient constatées. La Belgique souhaite à cet effet que lorsque le dumping est prouvé, des droits antidumping doivent être prélevés.

- **Aspects sociaux et dimension environnementale**

La Belgique estime que le développement d'une économie libre de marché au niveau mondial rend souhaitable un encadrement social reposant sur la prescription et le respect obligatoire d'un certain nombre de normes sociales minimales (suspension du travail des enfants et du travail forcé, de la liberté d'organisation syndicale, le droit à des négociations collectives libres entre employeurs et travailleurs et de l'interdiction de la discrimination en matière d'emploi telles qu'inscrites dans la déclaration de l'OIT). La Belgique désire à cet effet, pénaliser les infractions graves aux normes sociales fondamentales. Grâce aux marchés publics, les pouvoirs publics belges veulent se donner une mission exemplative dans la promotion d'une concurrence loyale en uniformisant le respect des normes sociales et écologiques. Dit autrement, lors de leurs achats, les pouvoirs publics belges souhaitent ne plus tenir compte uniquement du prix -inférieur- et se préoccuper des efforts que les entreprises font sur le plan social et environnemental. Ainsi, à titre d'exemple, nous pouvons citer la création par les autorités belges d'un *label social*. Ce label est un signe distinctif apposé sur les vêtements qui indique que les conditions de travail vécues par ceux qui fabriquent le produit sont respectueuses des droits de la personne.

2.2 La politique de développement industriel au niveau européen

Au niveau européen, les principaux constituants de la politique de développement industriel du secteur textile et habillement se trouvent dans le rapport de la Commission sur la mise en œuvre du plan d'action pour la compétitivité de l'industrie européenne du textile et de l'habillement (COM(97)454), ainsi que dans la communication de la Commission intitulée: L'incidence des développements internationaux sur le secteur du textile et de l'habillement dans la Communauté.

▪ Développer la collaboration transfrontalière

En vue de développer la collaboration transfrontalière, plusieurs initiatives ont été prises :

- le développement des contacts et le renforcement des liens entre les entreprises textiles belges et du Nord-pas-de-calais;
- l'organisation de rencontres entre chefs d'entreprises de textiles de part et d'autres de la frontière;
- la mise en place d'actions communes comme la participation à des salons professionnels et l'organisation de cycles de formation ont permis de franchir un pas significatif vers une coopération plus étroite entre entreprises textiles;
- des pressions pour créer une zone pan-européenne de libre échange dans le secteur de l'habillement (incluant l'Afrique du nord et l'Europe de l'Est).

▪ Développer les programmes de financement pour la recherche

L'Union européenne veut stimuler l'investissement des entreprises dans la R&D et l'innovation. Pour ce faire, elle souhaite faciliter les liens de coopération entre les entreprises textiles, les centres de recherche et les autres secteurs en stimulant la création de réseaux capables de lier les principales infrastructures de recherche à l'industrie, de créer des forums de discussion et d'échange avec d'autres secteurs de diffuser les connaissances et d'encourager les jeunes à s'engager dans ce secteur.

L'UE insiste également sur la nécessité de mieux coordonner les activités de recherche au niveau européen et national.

▪ Renforcer l'interaction entre tous les stades de la filière

Selon l'UE, l'interaction plus rapide de toutes les étapes, de la production à la distribution, devrait permettre de fluidifier l'échange d'information et de produits et de renforcer les performances. À cet effet, l'UE a mis en place le projet ENTEXA qui vise la création de trois portails textiles: statistiques, inventaire des entreprises du secteur et transaction *Business to business*.

▪ Clarification des législations relatives aux marchés publics

Les législations relatives aux marchés publics ne sont pas toujours claires. Pour remédier à ce problème, Promptex (la fédération européenne pour la promotion des marchés publics dans le secteur textile) a entamé la rédaction d'un *vademecum* technique.

3. PROGRAMMES D'AIDE À L'EXPORTATION OU AU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS (Support au développement de marques de commerce, outils d'aide à la commercialisation, autres)

L'industrie belge de l'habillement peut accéder à différents programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés. Ces programmes sont soit nationaux soit régionaux ou européens.

3.1 Programmes nationaux d'aide à l'exportation ou au développement des marchés

▪ Programmes du Comité de soutien à l'exportation - Finexpo

L'État belge peut intervenir dans les charges découlant du financement des exportations. Ce soutien public prend la forme d'une stabilisation du taux d'intérêt, de supersubsides et de prêt d'État à État.

▪ Le support de l'OBCE

Afin de soutenir la renommée des producteurs belges de vêtements et d'accessoires pour les jeunes et les enfants, l'Office belge du commerce extérieur a consacré un dossier à ces producteurs qui a mis en exergue l'approche créative des fabricants belges d'habillements pour enfants. Ce dossier a été diffusé en cinq

éditions (français, néerlandais, espagnol, anglais et allemand) à un public ciblé se composant de décideurs étrangers et d'industriels ainsi que des foires spécialisées.

3.2 Programmes régionaux d'aide à l'exportation ou au développement des marchés

3.2.1 Programmes soutenus par la province de la Flandre orientale

- **Subsides aux initiatives en matière d'exportation**

Ce programme permet aux PME belges ayant leur siège d'exploitation en Flandre orientale de bénéficier de subsides en participant à des initiatives en matière d'exportation. Il s'agit principalement de participation à des foires et expositions, missions et journées de contact. L'initiative de l'exposition doit concerner des vêtements qui sont produits, transformés en Flandre orientale. Les initiatives doivent être dirigées vers des pays ou régions où l'entreprise n'a pas ou peu de débouchés.

L'aide s'élève à 50 % des frais justifiés par initiative pour participation à des bourses étrangères et à des journées de contact (le montant maximum pour une participation à une foire est de 39 839 dollars canadiens et pour une participation à une journée de contact de 796 dollars canadiens (à l'intérieur de l'UE) et de 1912 dollars canadiens (en dehors de l'UE).

- **Subvention pour la promotion de produits de Flandre orientale**

Les associations et institutions dotées de la personnalité juridique peuvent bénéficier d'une subvention pour la promotion de produits relevant du secteur textile et de l'habillement. La subvention ne peut être supérieure à 50 % et les dépenses justifiées ne peuvent dépasser 3950 dollars canadiens par initiative.

- **Prime provinciale d'expansion pour la réalisation d'investissements**

Cette prime prend la forme d'une subvention-intérêt, à concurrence de 2 % durant les trois premières années du prêt. Le montant de l'emprunt doit se situer entre 3950 dollars canadiens et 98 758 dollars canadiens. La prime est calculée

sur l'emprunt ou sur une partie de l'emprunt jusqu'à un montant de 59 255 dollars canadiens.

- **Remboursement partiel des impôts provinciaux généraux**

Cette aide peut être octroyée à toute entreprise d'habillement qui débute son activité en Flandre orientale. Le remboursement peut seulement porter sur l'imposition simple de maximum 185 040 dollars canadiens. Il s'élève à :

- 25 % au cas où au moins trois travailleurs sont engagés;
- 40 % au cas où dix travailleurs sont engagés;
- 60 % au cas où au moins vingt cinq travailleurs sont engagés.

L'entreprise de vêtement ne pourra bénéficier de ce programme que durant les trois premières années d'imposition qui suivent l'année du début de son activité.

3.2.2 Programmes d'aides soutenus par la Province du Hainaut

- **Aide à la pénétration des marchés extérieurs**

Pour bénéficier de cette aide, l'entreprise d'habillement doit remplir les conditions suivantes :

- participer à des manifestations à caractère international organisées en Belgique ou à l'étranger telles que foires, salons, expositions, missions, journées de contact;
- avoir son siège social ou d'exploitation en Hainaut;
- ne pas employer plus de 100 personnes;
- faire la promotion de produits du secteur textile ou de l'habillement fabriqués ou transformés Hainaut.

L'aide est accordée sous la forme d'une participation aux frais exposés à concurrence de 25 % par entreprise et par manifestation avec un maximum de 1 991 dollars canadiens. Les entreprises peuvent bénéficier d'une aide plafonnée à 7966 dollars canadiens sur une période maximale de trois ans. Cette aide est cumulable avec tout autre type d'aide, notamment celles fournies par la région Wallonne et l'OBCE, mais intervient dans le calcul des minimis imposés par l'UE.

3.3 Programmes européens d'aide à l'exportation ou au développement des marchés

3.3.1 Le programme Joint European Venture (JEV)

Ce programme permet aux entreprises belges de l'habillement d'obtenir un soutien en vue de favoriser leur intégration dans le marché unique et de stimuler l'internationalisation de leurs activités en les aidant dans la création de nouvelles implantations au-delà des frontières nationales.

3.3.2 Le programme Asia-Invest

Ce programme aide les entreprises belges de l'habillement dans la recherche de partenaires hors UE et fournit des informations sur ces partenaires, les marchés et les investissements. Les pays participants sont: l'Afghanistan, le Bangladesh, Bhutan, Brunei, le Cambodge, la Chine, les Philippines, l'Inde, l'Indonésie, le Laos, les Maldives, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, Singapour, Sri Lanka, la Thaïlande, le Vietnam et les États membres de l'UE.

3.3.3 Assistance à la prospection - études de marchés nouveaux hors de l'union européenne

Cette assistance financière vise à faciliter le lancement d'un nouveau produit ou d'un produit déjà existant sur un nouveau marché situé en dehors de l'UE. Les défilés de modes peuvent bénéficier de cette assistance.

4. PROGRAMMES DE SUPPORT À L'AMÉLIORATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

En Belgique, il n'existe pas de programmes nationaux pour améliorer la chaîne d'approvisionnement. Les programmes disponibles ont été mis en places par l'industrie de l'habillement.

▪ Organisation des différents réseaux

De nombreuses entreprises belges qui disposent d'une marque connue se spécialisent dans le design et la commercialisation de leurs produits et confient l'intégralité de la fabrication à des sous-traitants qui opèrent dans les pays en développement. Ainsi, par exemple, la société Byvoet NV qui commercialise la marque Bivolino est une société «Head tail» avec une production

sous traitée à presque 100 % ne gardant en interne que la conception et la découpe des vêtements en Belgique. Les produits finis sont retournés en Belgique pour l'emballage et la distribution.

4 Développer les échanges électroniques entre tous les partenaires

Afin de renforcer sa compétitivité, la Belgique souhaite utiliser de façon optimale les nouvelles technologies de l'information. L'objectif est d'instaurer une communication électronique sécurisée à l'intérieur de l'entreprise, mais aussi avec les partenaires à travers toute la *supply chain* et d'accélérer la prise de décision.

▪ Vendre avant de produire

L'objectif recherché par l'industrie de l'habillement belge est de vendre avant de produire à la fois pour coller à la mode, maximiser les ventes des collections à succès et diminuer le volume des invendus. Ainsi, une douzaine de sociétés belges de l'habillement ont conclu une alliance stratégique dans le domaine du commerce électronique. L'objectif est de créer un *shopping center virtuel*. À titre d'exemple, nous pouvons citer la boutique Internet Bovolino.com. Lors de la mise sur pied de cette boutique, l'objectif de la société Byvoet NV était d'utiliser fermement le potentiel d'Internet pour le marketing direct et en tant que canal commercial pour contacter le monde entier sans installations physiques. Fort des premiers bénéfices, la société Byvoet NV a lancé une idée particulièrement originale: permettre aux clients de concevoir leur propre chemise personnalisée par Internet. Le concept permet aux clients de composer leur chemise à leur goût personnel (taille, tissus, couleur, col, poignets, poches...). Pour sa stratégie de ventes indirectes, la société Byvoet pense à embaucher un manager e-commerce qui sera en charge du développement des canaux de vente en dehors du Benelux. Les détaillants intéressés par le concept recevront gratuitement la formation et des échantillons des différents modèles de cols, de poignets de tissus etc. de façon à donner à leurs clients les meilleurs services et conseils.

▪ Le projet check-lists

Dans le domaine de la gestion de la qualité, des projets de check-lists ont été mis en place afin d'aider les entrepreneurs à dresser un aperçu de ses sous-traitants et fournisseurs.

▪ Mise en place de formulaires standards

Des formulaires standards ont été mis en place (fiche info-produit, ballots de tissus et boutons) afin de faciliter la communication entre fournisseurs et confectionneurs.

5 Développement de la collaboration, du travail en équipe

Parmi les approches novatrices en vue d'améliorer la *supply chain*, nous pouvons citer le développement du travail en équipe: collaboration entre une filiale chargée de la commercialisation d'une marque et des activités e-commerce attenantes et une société chargée de la production. Une autre collaboration se fera ensuite entre la filiale chargée de e-commerce et différents intervenants comme un spécialiste de EDM, un manager e-commerce, un manager marketing/projet et des concepteurs de sites web.

5. PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Étant donné que les entreprises mettent de plus en plus l'accent sur la créativité, la diversification de la gamme de produits et les nouveaux marchés, elles doivent innover dans le processus de fabrication ainsi qu'au niveau de la qualité et du service. En conséquence, les salariés doivent être en mesure de s'adapter constamment à la fabrication de nouveaux produits, avec des spécificités nouvelles, ainsi qu'aux petites séries de fabrication. Ils doivent également être polyvalents, capables de conduire plusieurs types de machines qui exigent de moins en moins d'interventions manuelles directes du fait de l'automation. Pour répondre à ces nouveaux besoins l'industrie de l'habillement dispose d'une institution de formation de la main d'œuvre - l'IREC: centre de formation des entreprises belges d'habillement et de confection -. L'IREC est géré par les entreprises et les syndicats et est financée par une contribution des entreprises. Les employeurs et travailleurs de ce secteur peuvent s'adresser à l'IREC pour un conseil ou une aide en matière de formation.

L'IREC a pour mission de :

- suivre les développements dans le secteur;
- faire un *screening* des demandeurs d'emploi;
- développer des outils d'apprentissage;
- d'organiser et soutenir les formations pour les travailleurs du secteur.

L'IREC soutient les formations des travailleurs du secteur par :

- la gestion d'un guide de toutes les formations professionnelles, utiles pour les entreprises de confection;
- le soutien spécialisé dans la détection de besoins de formations;
- le soutien financier pour la réalisation d'un plan de formations;
- l'organisation de plus de 80 formations ouvertes (gratuites pour les travailleurs du secteur);
- le soutien financier des formations internes en entreprise.

De même, les services régionaux de l'emploi organisent aussi des formations. Ainsi, à titre d'exemple, nous pouvons citer le VDAB (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling). Ce programme de collaboration entre le VDAB et le secteur offre aux entreprises la possibilité de faire participer gratuitement leurs travailleurs à des formations textiles spécifiques dans les centres de formation professionnelle du VDAB.

La région de Bruxelles finance un programme de formation. L'aide financière n'est octroyée que si les programmes de formation sont organisés par des institutions situées à Bruxelles et qu'ils sont destinés à la direction aux cadres ou au personnel de l'entreprise dans le but d'améliorer le fonctionnement ou la compétitivité de l'entreprise à l'exportation. L'aide est de 50 % maximum des droits d'inscription avec un plafond de 1975 dollars canadiens par personne et par an. Trois personnes de la même entreprise peuvent en bénéficier par an.

6 Programmes de formation scolaire ou universitaire

Différents programmes de formation scolaire ou universitaire existent. Nous pouvons citer :

- le soutien par la fédération belge du textile des écoles secondaires techniques ayant une section textile. Grâce à ce soutien, les écoles ont pu moderniser leurs infrastructures de sorte que les élèves puissent étudier les techniques et technologies les plus récentes;
- l'accord avec la Hogeschool Gent : l'objectif est d'accroître le nombre d'étudiants dans les secteurs de l'ingénierie industriel textile et le graduat textile.

6. PROGRAMMES D'AIDE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION INCLUANT LE SUPPORT AU DESIGN

Pour être compétitives, les entreprises belges doivent se montrer toujours plus innovantes. L'industrie belge a polarisé son attention sur :

7 Développement créatif des nouveaux produits

Il renvoie aux nouveaux dessins, aux combinaisons de couleurs, et aux structures de produits. Pour faciliter le développement créatif, il existe des programmes de mise à la disposition d'un designer: certaines entreprises sélectionnées peuvent se voir mettre à disposition un designer pour une période de quatre vingt dix jours maximum sur deux ans, par tranches de trente jours.

8 Développement technologique de produits

Il renvoie à la recherche et au développement qui permettent un renouvellement permanent des produits.

9 Optimisation des procédés de production

Les entreprises textiles se sont concentrées sur l'automatisation, la rationalisation et l'optimisation des procédés de production - installation de métiers à tisser commandés électroniquement.

10 Développement de programme de formation

Formations compactes ou modules de formation, intégration dans une même formation d'une partie donnée par des formateurs et d'une partie auto apprentissage, intensification des formations liées à un seul poste de travail, voire même à un seul individu si la fonction est très complexe.

6.1 Programmes d'aides pour encourager les activités de recherche et de développement

Ces programmes sont souvent d'essence régionale.

6.1.2 Programmes d'aide de la Région Bruxelles-Capitale

▪ Subvention à la recherche scientifique et à l'innovation technologique

Peuvent bénéficier de cette subvention - Ordonnance du 21 février 2002-² les promoteurs (toute entreprise, toute unité de recherche collective, universitaire ou de l'enseignement supérieur ainsi que tout groupement d'entreprise(s) et/ou d'unité(s) de recherche) qui développent, en tout ou en partie, leurs activités sur le territoire de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et qui démontrent l'intérêt de leur projet de R&D ou de services connexes à la R&D pour leur stratégie de développement, ainsi que son impact favorable sur l'économie, l'emploi et le développement durable sur le territoire de la même région. Les dépenses admissibles pour le financement d'un projet de R&D portent sur les frais directement liés à l'exécution du projet, qu'ils soient directement exposés par le promoteur ou supportés par un sous-traitant.

▪ Aide à la mise au point de prototypes, produits nouveaux et procédés nouveaux de fabrication

Une entreprise du secteur textile ou habillement peut bénéficier d'une aide à la recherche ou au développement de prototypes, de nouveaux produits ou procédés de fabrication. Cette aide est accordée sous la forme d'une avance récupérable sans intérêts, qui devra être remboursée dans le cas où le projet débouche sur une exploitation industrielle ou commerciale rentable du produit ou du procédé. L'intervention financière est normalement limitée à 40% des dépenses réelles occasionnées par l'exécution du projet de développement.

6.1.3 Programmes d'aide de la Région Flamande

▪ Aides à des projets de recherche et développement technologique

L'Institut pour l'encouragement à l'innovation par la recherche scientifique et technologique en Flandre (IWT) peut octroyer des aides aux activités de recherche et de développement aux entreprises de textile ou d'habillement³. Le projet soutenu par IWT menées à l'initiative d'entreprises flamandes, en partenariat ou avec d'autres entreprises et/ou universités ou des instituts de recherche, peut s'étendre sur une

durée maximale de 3 ans. Deux sortes d'activités sont prises en considération :

- projet de recherche industrielle de base: recherche et études de faisabilité axées sur l'acquisition de connaissances nouvelles dans le but d'en faire usage pour le développement de produits, processus ou services nouveaux, ou d'améliorer sensiblement des produits, processus ou services existants;
- enquête mixte : activités de recherche et de développement qui portent autant sur la recherche industrielle de base que sur le développement.

Sont admissibles en tant que coûts d'un projet, les frais de personnel, chercheurs, techniciens et autre personnel qui s'occupe exclusivement de la recherche. Les frais supplémentaires qui découlent directement des activités de recherche (équipement, appareillage,..) et les frais généraux indirects sont estimés en principe à 50 % des frais de personnel admis. Ce pourcentage peut être porté à 60 % pour les petites entreprises. L'entreprise peut aussi opter pour un pourcentage s'élevant jusqu'à 80 % mais dans ce cas, les frais directs doivent être détaillés et justifiés. Lorsque le projet est réalisé en collaboration avec au moins trois entreprises, dont deux sont des PME, une aide supplémentaire de 20 % des frais de personnel est accordée, de sorte que le total des frais directs et indirects du projet peut atteindre 70, 80 ou 100 % des frais de personnel admis.

Les taux d'aide fixés ci-dessus peuvent être majorés comme suit :

- de 10 % au maximum, lorsque l'aide profite à des petites et moyennes entreprises;
- de 5 % au maximum, lorsque le projet de recherche est réalisé dans une région admissible à l'aide en vertu de l'article 87, alinéa 3,c du Traité européen;
- de 15 % maximum, lorsque le projet de recherche s'inscrit dans les objectifs d'un projet ou d'un programme spécifique établi dans le cadre du programme communautaire dans le domaine de la recherche et du développement.

Enfin, il est à relever qu'une PME textile ou habillement peut en plus de ces subsides bénéficier d'un prêt subordonné, ce qui porte à 80% l'aide maximale d'un projet.

▪ Aide en matière d'innovation pour PME

Les PME dont le siège d'exploitation est situé en Flandre peuvent bénéficier d'aide en matière d'innovation.

▪ Vis-programma

Le *Vis-programma* consiste en une aide basée sur des accords de coopération en matière d'innovation conclus entre des entreprises et des centres de connaissance. Cette aide vise à sensibiliser les entreprises flamandes de textile ou d'habillement à l'innovation, à l'accès à la technologie et à son application.

6.1.4 Programmes d'aide de la Région wallonne

▪ Promotion de l'innovation technologique

Une PME textile ou habillement peut bénéficier d'un financement (subvention) de la Région wallonne pour un projet d'innovation technologique à raison de 80 %.

▪ Financement de la recherche appliquée ou de développement

Une entreprise textile ou d'habillement qui dispose d'un siège d'exploitation en Wallonie et qui entend mener un projet de recherche appliquée ou de développement peut bénéficier d'une aide financière sous forme d'avance récupérable sans intérêts. La région wallonne intervient pour 50 à 70 % des frais d'étude et de recherche. Cette aide est limitée à 50 % pour les grandes entreprises. L'avance ne doit être remboursée qu'en cas d'exploitation des résultats de la recherche. Le remboursement s'opère par le biais de redevances annuelles représentant un pourcentage du chiffre d'affaires lié à l'exploitation des résultats de la recherche. Le montant total à rembourser équivaut aux sommes liquidées au titre de l'avance sans intérêts.

▪ Subvention entreprise pour la recherche industrielle de base

La Région wallonne peut octroyer des subsides à des entreprises de textile ou d'habillement qui ont ou qui envisagent une activité de production en Wallonie pour le financement de projets de recherche exploratoire dont l'objet est l'acquisition de nouvelles connaissances ou la meilleure compréhension des lois de la science et de la technologie dans leur application éventuelle au secteur industriel textile ou habillement.

La subvention consiste en une aide financière qui couvre 50 % à 70 % du budget accepté sous la forme de participation aux frais directs d'un projet déterminé. Le taux d'intervention est de 50% pour les grandes entreprises.

- **Participation à des programmes R&D européens - Subvention « Horizon Europe »**

La région wallonne octroie des subventions couvrant les dépenses admissibles pour préparer et déposer un projet introduit en vue de participer à une action de la Commission européenne en matière de recherche et de développement technologique ou en vue d'obtenir un label EUREKA⁴. Le montant de l'avantage consiste en la prise en charge, à concurrence de 3950.33 dollars canadiens maximum, de 100% des dépenses éligibles.

6.2 Programme d'aide R&D au niveau national

Toute entreprise désireuse de mener un projet de recherche industrielle peut, bénéficier d'une intervention financière du Gouvernement sous forme d'un subside équivalent au maximum à 50 % des dépenses admissibles liées à l'exécution du projet. Ce taux d'intervention peut être majoré de 10 % des dépenses admissibles lorsque le projet est mené dans le cadre ou en complément d'un programme de collaboration transnationale. Cette majoration peut être portée à 15 % des dépenses admissibles si le projet s'inscrit dans les objectifs d'un projet ou d'un programme spécifique élaboré dans le cadre du programme-cadre européen de recherche et de développement

6.3 Programme e-Taylor

À travers le programme e-Taylor dont l'essence est de développer des infrastructures avancées devant permettre de développer de nouveaux prototypes pour les services de ventes virtuels de vêtements sur mesure, l'UE a financé un projet visant à harmoniser les tailles à l'échelle européenne.

7. PROGRAMMES DE SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES PROPICES

- **Efforts des régions en vue de développer un environnement d'affaires propices**

Les régions et communautés ont :

- simplifié les règles relatives aux aides pour la recherche et le développement;
- assoupli les règles environnementales jugées jusqu'alors trop strictes -taxes environnementales élevées-.

- **L'organisation de foires et salons professionnels**

En Belgique : Cette mesure vise à inviter des acheteurs potentiels étrangers. Il doit s'agir d'invitations d'acheteurs professionnels potentiels en provenance de pays situés en dehors de l'Union européenne.

Financement :

- l'Agence Wallonne à l'exportation (AWEX) peut financer jusqu'à 50 % du projet;
- la région de Bruxelles finance jusqu'à 50 % des projets de participation -des moyennes et petites entreprises dont le siège d'exploitation est situé en région de Bruxelles- à des foires et salons spécialisés pour les des participations à des foires et salons spécialisés

À l'étranger : L'Agence Wallonne à l'exportation et la région de Bruxelles financent - à la hauteur de 50 %- la première participation d'une PME à une foire ou un salon à l'étranger. Le budget éligible est formé des coûts de location, mise en place et gestion d'un stand.

- **Organisation de séminaires**

Des séminaires sont organisés afin de faciliter l'introduction dans de nouveaux marchés. Ainsi, par exemple, l'agence Wallonne à l'exportation a organisé en collaboration avec le Club liégeois des exportateurs, du Belgian Chinese Economic and Commercial Council un séminaire consacré au marché de la République populaire de Chine.

- **Abaisser la TVA**

La Belgique souhaite que le secteur puisse bénéficier de la directive européenne de 1999 permettant l'application d'un taux de TVA réduit. Un abaissement du taux de TVA permettrait de créer de nouveaux emplois.

▪ La lutte contre la fraude

Dans sa lutte contre la fraude, l'UE a :

- instauré des politiques préventives (politique d'information des entrepreneurs et des douaniers, règlements tarifaires contraignants, mesures de transit informatisées Livre vert sur la contrefaçon) et réactives (coopération douanière et judiciaire);
- renforcé le cadre juridique de protection des dessins et modèles: Le règlement sur les dessins et modèles communautaires prévoit deux types de protection. Le premier est le dessin ou modèle communautaire enregistré. Sur la base d'une procédure simple, unique et bon marché, l'enregistrement confère le droit exclusif d'utiliser le dessin ou modèle concerné dans toute l'Union européenne pendant une période de 25 ans. Le deuxième est le dessin ou le modèle non enregistré: sans enregistrement préalable, un dessin peut bénéficier d'une protection de trois ans à compter de la date de diffusion du dessin dans l'Union européenne;
- réfléchi sur l'instauration d'un label d'origine européenne *Made in* dont l'attribution devrait faire l'objet de règles strictes transparentes et contrôlées afin de réduire le risque de fraude.

La Belgique a, quant à elle, développé un nouveau procédé simple et peu coûteux: un formulaire qui s'appelle « l'Enveloppe I Depot ». Ce procédé permet de garantir une date authentique à une création sans qu'il s'agisse pour cela d'un dépôt opposable aux tiers et à d'autres personnes extérieures. Le but est simplement, dans le cadre d'une éventuelle procédure, de pouvoir prouver à quelle date un auteur a créé, dessiné ou conçu tel concept ou modèle. De même, la fédération belge de l'habillement a continué à mettre en œuvre les accords de partenariats pris avec la société coopérative Re-probel, chargée de collecter les redevances pour les photocopies d'œuvres protégées.

▪ Le projet d'abréviations

Un projet d'abréviations internationales des fibres accompagnés des codes numériques correspondants a été réalisé pour répondre aux exigences multilingues de l'étiquette de composition.

8. TYPOLOGIE DU PAYS SELON LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT PRÉPON-DÉRANTE

À l'issue de notre étude nous pouvons résumer la stratégie belge relative au secteur de l'habillement et du textile comme suit.

La Belgique a développé de nombreux programmes d'aide à l'exportation et au développement des marchés qui comprennent une approche axée sur le marché, notamment l'exploration et le développement de nouvelles sources d'approvisionnement, la recherche de nouveaux partenaires en vue d'établir une coopération, ainsi que de nouveaux marchés pour la commercialisation. De même, une attention particulière est donnée aux programmes d'aide relatifs à la recherche et à l'innovation. S'agissant de la stratégie belge relative à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement, force est de constater que si elle prend force à travers l'énonciation de différents éléments, aucun programme d'aide n'est mentionné afin de concrétiser ces derniers. Quant aux programmes reliés à la formation, peut être serait-il opportun que la Belgique développe des formations destinées aux chefs d'entreprises du secteur textile et habillement davantage axées sur le marché et les exportations.

9. PERSONNE-RESSOURCE

Christa MOONENS
Rue Montoyer 24,
1000 Bruxelles
info@belgian fashion.be

10. SOURCES

COLLET CATHERINE, (page consultée le 4 décembre 2002), Faire des affaires en Chine, <http://www.ucm.be/ua/9922/chine.htm>

COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT, (page consultée le 4 décembre 2002), Mémoire au gouvernement fédéral, <http://www.ccecrb.fgov.be/cce/text/doc99-551.html>

COMMISSION EUROPÉENNE, Communication de la commission au Conseil, Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, « L'incidence des dévelop-

pements internationaux sur le secteur textile et de l'habillement dans la Communauté ».

COMMISSION EUROPÉENNE, Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du plan d'action pour la compétitivité de l'industrie européenne du textile et de l'habillement, COM(97)454.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE, Commission consultative spéciale du textile et de l'habillement, (page consultée le 4 décembre 2002), Rapport sur l'évolution économique dans l'industrie du textile et de l'habillement en 2000 et au début de 2001, <http://www.cerb.fgov.be>

FÉDÉRATION DE L'HABILLEMENT, (page consultée le 4 décembre 2002) Le secteur de l'habillement et de la confection en Belgique, <http://www.belgianfashion.be>

FÉDÉRATION DE L'HABILLEMENT, (page consultée le 4 décembre 2002), Rapport annuel 1999, <http://www.belgianfashion.be>

FÉDÉRATION DE L'HABILLEMENT, (page consultée le 4 décembre 2002), Résultats de l'étude d'actualisation 2000 sur la délocalisation dans le secteur de l'habillement et de la confection, <http://www.belgianfashion.be>

FÉDÉRATION TEXTILE, (page consultée le 4 décembre 2002), Lettre de febeltex, 29 mars 2000, <http://www.febeltex.be>

FÉDÉRATION TEXTILE, (page consultée le 4 décembre 2002), Rapport annuel, 2001-2002, <http://www.febeltex.be>

CALIFORNIE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

La Californie est un état fédéré des États-Unis d'Amérique de type présidentiel et est doté d'un système de gouvernement représentatif. L'État est composé d'un parlement bicaméral. Le pouvoir exécutif est entre les mains du Gouverneur, qui a pour tâche de voir à ce que la loi soit fidèlement exécutée. Le Gouverneur est élu par suffrage universel pour un terme de quatre ans, renouvelable pour un maximum de deux mandats. Il est le lien officiel de communication entre le fédéral et l'État de Californie. Il a le pouvoir de nommer les membres des différentes cours de justice de l'État et la plupart des membres de l'exécutif, ces dernières nominations devant être confirmées par le Sénat et l'Assemblée. Le Gouverneur peut faire des recommandations au pouvoir législatif. Il a également un droit de veto en ce qui concerne les projets de loi proposés par le Législatif.

Le pouvoir législatif est entre les mains de la Législature de Californie, formée d'un Sénat et d'une Assemblée. Le Sénat est composé de 40 membres élus pour un terme de quatre ans, dont vingt à tous les deux ans. Aucun sénateur ne peut réaliser plus de deux mandats. L'Assemblée est composée de 80 membres pour un terme de deux ans. Aucun membre de l'Assemblée ne peut servir pour plus de trois mandats.

La Cour suprême est composée du juge en Chef de la Californie et de six juges associés. Le pouvoir judiciaire est entre les mains des différentes cours de l'État, dont la Cour Suprême est le dernier échelon. L'État est divisé en 58 comtés.

Source : *State Constitution*. <http://www.leginfo.ca.gov/const.html>

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES

▪ Office of Textiles and Apparel (OTEXA)

Ce bureau fédéral fait partie du *International Trade Administration* et a comme mission de coordonner les programmes et les stratégies afin d'améliorer la compétitivité nationale et internationale de l'industrie américaine du textile et du vêtement. Le Bureau gère aussi l'accord sur les quotas textiles, formule les politiques commerciales, réalise des recherches et des analyses en compilant des données sur l'industrie et finalement fait la promotion des événements commerciaux américains

▪ Small Business Administration (SBA)

Cette branche administrative fédérale fournit aux entreprises des services d'assistance aux niveaux techniques, financiers et management. L'administration dispose d'un portfolio de prêts, de garantie de prêts et de prêts d'urgence de 70 MM \$, en plus d'un portfolio de capital d'investissement de 20 MM \$. Le système d'aide

financière du SBA est d'une très grande complexité.

▪ Textile / Clothing Technology Corporation (TC²)

La TC² est une corporation qui a comme mission d'être la première source d'assistance pour l'industrie du textile, en améliorant les systèmes de gestion et les ressources pour la production. Les services de consultation offerts par la TC² touchent de nombreux secteurs de l'industrie :

- formation des employés afin de les mettre en contact avec les nouvelles technologies et des pratiques de production efficaces;
- évaluations des chaînes de production et résolution de problème;
- évaluation des chaînes d'approvisionnement et application de nouvelles technologies;
- consultation visant l'amélioration des pratiques de management;
- consultation technique.

▪ **California Technology, Trade and Commerce Agency (TTCA)**

Le TTCA sert de principal point de rencontre pour les développements technologiques, les investissements et les opportunités économiques de la Californie. Les objectifs du TTCA sont les suivants :

- améliorer la compétitivité des entreprises;
- favoriser le développement économique;
- encourager la création d'emploi;
- assurer la continuité des entreprises en Californie.

Afin de réaliser ces objectifs, le TTCA travaille en étroite collaboration avec les entreprises nationales et internationales, les associations d'entreprises, les corporations de développement économique et plusieurs autres intervenants publics et privés.

▪ **California Infrastructure and Economic Development Bank (I-Bank)**

La I-Bank contribue de façon importante au développement économique de la Californie en aidant les gouvernements locaux et les entreprises à se procurer les fonds nécessaires à leur expansion. Elle a été mise en place par l'État de la Californie et reste sous l'égide du TTCA. La I-Bank est responsable de plusieurs programmes de financement pour les entreprises et les gouvernements locaux.

▪ **California Fashion Association (CFA)**

La CFA est un organisme à but non-lucratif qui sert de forum et d'outil de marketing pour les manufacturiers de la région de Los Angeles. Il a été impossible d'établir clairement le lien entre cet organisme et un financement public potentiel. La CFA fournit des services de consultation pour les entreprises de la région dans les domaines suivants :

- le respect des normes du travail;
- l'utilisation de technologies et de formations supérieures reliées à l'industrie du vêtement;
- le développement de nouveaux marchés et de l'exportation.

▪ **Los Angeles County Economic Development Corporation (LAEDC)**

Le LAEDC est un organisme à but non-lucratif qui a pour mission d'attirer, de retenir et d'encourager l'expansion des entreprises et des emplois dans la région de Los Angeles. L'aide fournie par le LAEDC se situe à plusieurs niveaux :

- l'établissement de réseau de contact entre les entreprises;
- aide directe aux entreprises en design et en marketing;
- service de renseignements économiques et d'analyse.

▪ **Los Angeles Fashion District**

La ville de Los Angeles, avec l'aide d'une association de propriétaire du centre ville, a mis en place un *Business Improvement District*. L'organisme offre de nombreux services supplémentaires aux entreprises qui sont situées sur son territoire, notamment des services d'entretien, de sécurité, de formation et de marketing. Cette initiative a permis de créer un milieu d'affaires stable.

2. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL OU STRATÉGIE SPÉCIFIQUE AU SECTEUR DE L'HABILLEMENT

Aucune politique clairement définie n'était disponible sur l'Internet. Le seul élément pertinent relié au textile était ce groupe qui a été formé par la Maison Blanche, suite à des révélations faites aux médias sur l'industrie textile.

▪ **Apparel Industry Partnership (AIP)**

Le AIP est organisme de consultation qui a été créé par la Maison Blanche en 1996. Son objectif est d'assurer la protection des droits des travailleurs de l'industrie textile aux États-Unis et dans le monde. Les objectifs de l'organisme sont d'évaluer le comportement des entreprises et d'en informer le public. L'AIP a permis de créer un code de conduite pour les producteurs textile et un organisme de suivi, le *Fair Labor Association*.

3. PROGRAMMES D'AIDE À L'EXPORTATION OU AU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS (Support au développement de marques de commerce, outils d'aide à la commercialisation, autres)

▪ Export avantage

Ce programme, sous la responsabilité du OTEXA, a comme mission d'aider les petites et moyennes entreprises à étendre leurs activités vers de nouveaux marchés. Les services offerts par le programme sont nombreux :

- parrainage et support logistique de mission commerciale à l'étranger et de pavillon à différentes foires commerciales internationales;
- réalisation de séminaire sur les exportations;
- localisation de personne contact et de distributeurs à l'étranger;
- service de conseil personnalisé pour les exportations.

▪ California Export Finance Office (CEFO)

Le CEFO est sous la responsabilité du TTCA. La mission du CEFO est de garantir aux banques que la presque totalité des prêts pour exportation seront remboursés et ce, malgré les défauts de paiement.

4. PROGRAMMES DE SUPPORT À L'AMÉLIORATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

▪ San Francisco Center of Applied Competitive technologies (SFACT) & Garment 2000

SFACT-Garment 2000 est un partenariat entre les agences publiques et les associations de l'industrie qui a pour mission de revitaliser l'industrie du vêtement dans la région de San Francisco en encourageant sa conversion à des méthodes de production qui requièrent de plus grandes connaissances techniques et de plus grands investissements. Le but de cette démarche est d'amener les entreprises à abandonner les méthodes de production dont le seul avantage est basé sur les bas salaires. La solution proposée par l'organisme est l'amélioration de la chaîne de distribution et une meilleure gestion des ressources et de la demande. Afin d'atteindre ces objectifs, SFACT-Garment

2000 a orienté son action dans la formation et le transfert de technologie.

5. PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

▪ Business Expansion Network (BEN)

Le BEN est un programme d'aide au développement des PME. Il aide les entreprises à structurer leurs entreprises. Ce service de consultation et de formation est offert par *L'University of Southern California*, en collaboration avec des groupes communautaires de la région.

▪ Institute of Textile Industry (ITT)

Le ITT est une institution scolaire qui a pour mission de développer la coopération au sein de l'industrie pour le développement de nouvelles technologies, tout en formant des travailleurs qualifiés. Le ITT offre aussi des formations spécialisées aux industries répondant à leurs besoins immédiats. Finalement, l'ITT offre des services de consultation et d'analyse.

▪ Apparel Technology and Research Center (ARTC)

L'ARTC est un centre de recherche qui fait partie du *California State Polytechnic University*. Le but du centre est de fournir un support et un service direct aux entreprises manufacturières. Grâce à une collaboration étroite avec les entreprises du milieu, le centre est capable de fournir une main-d'œuvre compétente répondant aux besoins de l'industrie. En plus, le centre réalise des recherches qui permettent de mettre à jour les infrastructures et d'ainsi améliorer la compétitivité des entreprises.

6. PROGRAMMES D'AIDE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION INCLUANT LE SUPPORT AU DESIGN

▪ National Textile Center (NTC)

Le NTC est un consortium financé par l'OTEXA et qui regroupe six universités américaines. Sa mission est de développer la base de connaissance qui permet à l'industrie du textile américain d'améliorer sa compétitivité. Le NTC agit dans ces trois secteurs d'activité : La recherche, l'éducation et le partenariat avec le privé.

▪ **Manufacturing Extension Partnership (MEP)**

Le MEP est un réseau national d'organismes à but non-lucratif qui ont pour but de fournir des services de consultation aux petits et moyens manufacturiers. En exemple, voici deux membres du réseau situé en Californie :

- **California Manufacturing Technology Center (CMTC)** : Le CMTC est un organisme à but non-lucratif qui a pour mission de fournir un service de consultation pour les petits et moyens manufacturiers afin d'augmenter leurs avantages compétitifs en améliorant leurs méthodes de management et de production. Le CMTC est partiellement financé par le TTCA. Le territoire couvert par le CMTC est la région de Los Angeles.
- **Manufacturing Excellence (Manex)** : Le Manex joue exactement le même rôle que le CMTC, mais couvre le territoire du Nord de la Californie.

7. PROGRAMMES DE SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES PROPICE

▪ **Small Business Investment Company (SBIC)**

Les compagnies qui sont reconnues sous l'appellation SBIC sont des firmes privées d'investissements. Ces entreprises forment un partenariat avec le gouvernement. Elles investissent à même leur propre fonds et avec l'aide de prêts provenant du gouvernement fédéral, dans des PME.

▪ **Certified Development Companies (CDC)**

Le programme CDC permet aux entreprises en pleine croissance de contracter des prêts à long terme afin de financer des achats d'immobilisation. Un CDC est une corporation à but non-lucratif qui contribue au développement de sa communauté ou de sa région. Les CDC travaillent en collaboration avec le gouvernement fédéral et certains investisseurs du secteur privé afin de trouver les fonds nécessaires.

⁵ Depuis sa mise, en place la I-Bank a fourni pour près de 12 MM\$ en fonds de financement

▪ **Preferred / Certified Lenders**

Des prêteurs « certifiés ou préférés » sont des prêteurs qui possèdent un long historique de participation au programme de garantie de prêt du SBA et qui répondent à plusieurs critères fixés par le SBA. Ces prêteurs reçoivent une délégation partielle de pouvoir. Ils représentent le tiers des garanties de prêt du SBA.

- **Capital Access Group** : Un partenaire du programme *Certified Lender* de la I-Bank. Le *Capital Access Group* offre ses services pour aider les entreprises à trouver le financement pour se relocaliser sur le territoire ou pour améliorer ses équipements. Le statut de *Certified Lender* permet au *Capital Access Group* d'accélérer le processus nécessaire à l'obtention d'un emprunt.

▪ **Approved Microloan Participant**

Le programme de micro-prêts a été développé par la I-Bank afin de permettre aux PME d'avoir un accès à des petits prêts. Ce programme met à la disposition d'organismes à but non-lucratif, qui serviront d'intermédiaires, des fonds qu'ils seront en mesure d'utiliser pour prêter des sommes variant entre 150 \$ et 50 000 \$. La moyenne des prêts octroyés est de 15 000 \$. Les demandes de prêts sont traitées en moins d'une semaine.

▪ **Revenue Bond Program**

La I-Bank émet des bonds canaliseur de revenus non-imposables et imposables : ce bond est une obligation émise par la banque, mais qui n'est remboursable que par les paiements sur les prêts reçus selon les ententes de prêts octroyés par des institutions.

à une grande variété d'entreprises et d'organismes.

▪ **Industrial Development Bond Financing**

Ces bonds permettent aux manufacturiers et aux transformateurs de financer des projets d'acquisitions et d'expansions à un taux d'intérêt très bas et ce, grâce à des bonds émis qui sont non-imposables. Ces bonds, émis par la I-Bank, offrent des termes de financement flexibles et des coûts administratifs très bas.

▪ **Compliance.org**

Portail qui permet d'informer les entreprises sur les différents services qui les aident à respecter les lois du gouvernement californien.

▪ **California Compliance School (CCS)**

Le CCS, en collaboration avec les instances du gouvernement de l'État, offre des formations de base afin d'aider les entreprises à réaliser et à maintenir le respect des lois environnementales et des différents règlements.

▪ **Regional Environmental Business Resource Assistance Centers (REBRAC)**

Le REBRAC est un organisme à but non-lucratif qui tente d'aider les entreprises à relever les défis environnementaux, tout en les aidant à diminuer leurs dépenses.

▪ **Operation Hope**

L'Operation Hope est un organisme à but non-lucratif qui essaie d'encourager l'autonomie économique et la revitalisation des différentes communautés ethniques. Afin d'accomplir cet objectif l'Operation Hope collabore avec plusieurs institutions gouvernementales et privées. Les services offerts aux communautés urbaines sont nombreux :

- des centres bancaires;
- des regroupements communautaires, selon les différentes ethnies qui tentent de créer un environnement sécuritaire et propice à l'entreprise;
- un service d'incubation pour les PME, qui fournit des services de consultations et des emprunts de petites sommes.

Comme les PME de l'industrie du textile et de l'habillement sont souvent sous le contrôle de groupes ethniques, il est facile de voir que

l'Operation Hope peut avoir un impact sur l'industrie.

8. TYPOLOGIE DU PAYS SELON LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT PRÉPON-DÉRANTE

Classifier l'organisation californienne du domaine textile représente un défi important. Le système de support à l'entreprise américain est un dédale complexe d'organismes à but non-lucratif, dont les sources de financement sont simplement camouflées dans une pléiade d'appellations complexes. Malgré cette difficulté, il est possible de constater que l'orientation vise surtout à développer un environnement d'affaires positif.

9. Sources

CALIFORNIE, California Technology, Trade and Commerce Agency, (Page consultée en décembre 2002), *Site du California Technology, Trade and Commerce Agency*. [en ligne], http://commerce.ca.gov/state/ttca/ttca_homepage.jsp

CALIFORNIE, Compliance.org, (Page consultée en décembre 2002), *Site de Compliance.org*, [en ligne], <http://www.compliance.org>

CALIFORNIE, Capital Access Group, (Page consultée en décembre 2002), *Site du Capital Access Group*, [en ligne], <http://www.capitalaccess.com>

CALIFORNIE, California Fashion Association, (Page consultée en décembre 2002), *Site de la California Fashion Association*, [en ligne], <http://www.californiafashionassociation.org/>

CALIFORNIE, Corporation for Manufacturing Excellence, (Page consultée en décembre 2002), *Site du Corporation for Manufacturing Excellence*, [en ligne], <http://www.manex.org>

CALIFORNIE, University of Southern California, (Page consultée en décembre 2002), *Site du Business Expansion Network*, [en ligne], http://www.usc.edu/ext-relations/unipark/bus_exp_net.html

CALIFORNIE, Institute of Textile Technology, (Page consultée en décembre 2002), *Site du Institute of Textile Technology*, [en ligne],

<http://www.itt.edu>

ÉTATS-UNIS, National Textile Center, (Page consultée en décembre 2002), *Site du National Textile Center*, [en ligne], <http://www.ntcresearch.org/>

ÉTATS-UNIS, Operation Hope, (Page consultée en décembre 2002), *Site de Operation Hope*, [en ligne], <http://www.operationhope.org/>

ÉTATS-UNIS, Office of Textiles and Apparel, (Page consultée en décembre 2002). *Site du Office of Textiles and Apparel*, [en ligne], <http://otexa.ita.doc.gov/>

ÉTATS-UNIS, Office of Textile and Apparel, (Page consultée en décembre 2002). *Site du Export Advantage*, [en ligne], <http://otexa.ita.doc.gov/ExportAdvantage/ExportAdvantage.htm>

ÉTATS-UNIS, U.S. Small Business Administration, (Page consultée en décembre 2002). *Site du Small Business Administration*, [en ligne], <http://www.sba.gov/>

LOS ANGELES, Apparel Technology and Research Center, (Page consultée en décembre 2002), *Site du Apparel Technology and Research Center*, [en ligne], <http://atrc.age.csupomona.edu>

LOS ANGELES, California Manufacturing Technology Center, (Page consultée en décembre 2002), *Site du California Manufacturing Technology Center*, [en ligne], <http://www.cmtc.com>

LOS ANGELES, City of Los Angeles, (Page consultée en décembre 2002) *Site du Business Improvement District*, [en ligne], <http://www.cityofla.org/clk/BIDS/bidwelcm.cfm>

LOS ANGELES, Los Angeles County Economic Development Corporation, (Page consultée en décembre 2002), *Site du Los Angeles County Economic Development Corporation*, [en ligne], <http://www.laedc.org>

LOS ANGELES, Los Angeles Fashion District, (Page consultée en décembre 2002) *Site do Los Angeles Fashion District*, [en ligne], <http://www.fashiondistrict.org/>

SAN FRANCISCO, San Francisco Center of Applied Competitive technologies & Garment 2000, (page consultée en décembre 2002), *Site du San Francisco Center for Applied Competitive Technologies*, [en ligne], <http://www.ccsf.edu/Resources/SFCACT/index.html>

Hong Kong

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

Hong Kong est, depuis 1997, une région administrative spéciale de la République démocratique de Chine. La Chine accorde à Hong Kong une autonomie importante sur tous les pouvoirs, à l'exception des affaires étrangères et de la défense nationale. Cet engagement est valable pour les 50 prochaines années.

Le chef exécutif réalise un rôle similaire à celui du chef d'État; il est cependant imputable devant le Conseil d'État de la République démocratique de Chine. Selon les termes de la Loi de base (constitution) de la région administrative spéciale de Hong Kong, le chef exécutif est nommé par un comité de sélection de 400 membres pour un mandat de 5 ans, avec une limite de deux mandats consécutifs. Le chef exécutif nomme ensuite les membres du Conseil exécutif qui se compose de quinze membres.

Hong Kong dispose d'un Conseil législatif unicaméral. Ce Conseil est composé de 60 sièges, 30 sont indirectement élus par un collège électoral (functional constituency), 24 sont élus au suffrage universel, et 6 par un comité électoral de 800 membres. Les membres du Conseil législatif siègent pour un mandat de 4 ans.

Les régions urbaines de Hong Kong sont gérées par le Conseil urbain et les Nouveaux territoires sont gérés par le Conseil régional.

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES

1.1 Commerce, Industry and Technology Bureau (CITB)

Le bureau du Commerce, de l'Industrie et de la Technologie est l'agence gouvernementale qui est responsable du support aux entreprises et de l'aide à l'amélioration technologique de celles-ci. Le bureau se subdivise en deux branches, ayant chacune leurs propres responsabilités.

▪ Commerce and Industry Branch

Les deux objectifs de cette division sont les suivants :

- améliorer la position de Hong Kong comme centre de commerce international et comme milieu propice pour les entreprises;
- permettre à Hong Kong de développer une économie compétitive, basée sur l'industrie du savoir.

Trade and Industry Department : Le Département du Commerce et de l'Industrie est responsable des relations commerciales internationales

de Hong Kong. Il agit sous l'autorité du *Commerce and Industry Branch*. Le Département est responsable de l'application des accords internationaux et il fournit un service de support général pour les industries et les PME. Il joue un rôle de premier plan dans la poursuite d'un libre échange véritablement global. Le Département déploie toutes ses ressources pour permettre aux entreprises du pays de conserver et de créer des nouveaux marchés. Ces objectifs ne pourraient être atteints si Hong Kong ne disposait pas d'une bonne crédibilité commerciale. Le Département s'assure donc que le régime commercial de Hong Kong est intègre et respecte les ententes qui ont été ratifiées.

▪ Information Technology and Broadcasting Branch

Les objectifs de cette division du CITB sont beaucoup plus larges et touchent plusieurs secteurs. Dans le cadre de la présente recherche, un seul objectif peut influencer l'industrie du textile et du vêtement. Cet objectif est de permettre à Hong Kong de développer une économie compétitive grâce à l'utilisation des innovations et des nouvelles technologies, pour en

augmenter la plus-value et la productivité des entreprises.

Innovation and Technology Commission : La Commission pour la technologie et l'innovation est sous l'autorité du Information, Technology and Broadcasting Branch. Elle a pour mission de dynamiser la recherche et le développement afin que l'économie du savoir de Hong Kong soit internationalement reconnue. Les industries du vêtement et du textile font partie des priorités de développement de la Commission⁶. La Commission dispose de plusieurs outils qui lui permettent de réaliser sa mission dont plusieurs fonds dans la recherche et le développement.

1.2 Economic Development and Labour Bureau (EDLB)

Le Bureau du Développement économique et des Travailleurs est l'organisme administratif qui est responsable des questions relatives au travail et aux infrastructures économiques. Cet organisme s'assure donc que l'environnement économique soit le plus propice possible pour les entreprises. Sa juridiction se concentre sur les relations de travail et non sur la formation des travailleurs. La division la plus intéressante de cet organisme est celle qui s'occupe du développement économique, le Competition Policy Advisory Group :

Competition Policy Advisory Group : Le groupe se consacre à la promotion de la compétitivité comme moyen pour atteindre l'efficacité économique et le commerce international. Le groupe sert de forum en évaluant les problématiques reliées à la compétitivité qui ont des implications politiques et systémiques. Le groupe vise donc à ce que toutes les interventions de l'administration aient comme priorité la promotion de la compétitivité.

1.3 Trade and Development Council (TDC)

Le Conseil pour le Commerce et le Développement de Hong Kong a pour mission d'aider les entreprises locales à occuper le marché international. Le Conseil essaie de faire de Hong Kong une plaque tournante du commerce asiatique. Une partie importante de l'aide fournie par le Conseil est destinée aux petites et moyennes entreprises, car elles représentent le fer de lance de l'économie. Le conseil d'administration du TDC est composé de membre de l'industrie ainsi que de plusieurs hauts-fonctionnaires de

l'administration publique. Le TDC essaie donc de créer des liens entre les PME et le commerce international en projetant une image positive de Hong Kong à l'étranger et en aidant les entreprises à se créer des réseaux de contacts internationaux. L'aide offerte par le TDC est surtout de nature informationnelle, ce qui permet aux entreprises d'être au courant des derniers développements dans presque tous les pays du monde. Le TDC a d'ailleurs développé un portail Internet des plus convivial.

2. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL OU STRATÉGIE SPÉCIFIQUE AU SECTEUR DE L'HABILLEMENT

En ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux plans stratégiques, l'administration publique de Hong Kong se montre très claire : elle n'interviendra pas dans le secteur économique. L'administration tente plutôt de s'assurer que les industries reçoivent les services qui sont nécessaires à leur fonctionnement et de leur fournir un environnement économique stable.⁷ Malgré cette affirmation, on peut voir que certaines tendances peuvent être dégagées du comportement du gouvernement de Hong Kong.

▪ The Small and Medium Enterprises Committee (Committee)⁸

Le Chef exécutif de Hong Kong a demandé, en 2000, que soit formé un comité qui aurait comme responsabilités d'explorer de nouvelles mesures afin de supporter les PME et de remettre un rapport qui proposerait des recommandations pratiques. Dans son rapport, le comité a reconnu que les PME de Hong Kong avaient à faire face à trois grands défis :

- la globalisation de l'économie mondiale;
- l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- l'émergence de l'économie du savoir.

Selon le comité, afin de faire face à ces défis, les PME de Hong Kong ont besoin d'un support important dans les six secteurs suivants :

- l'environnement d'affaires;
- le financement ;
- la culture et la gouvernance des entreprises;
- les ressources humaines;
- l'application des technologies;
- l'expansion des marchés.

Le comité a donc proposé des mesures de support qui reposent sur les principes suivants :

- Selon les principes d'économie de marché, le rôle de support aux PME du Gouvernement est de créer un environnement propice aux affaires, en faisant la juste part entre un support maximum et une intervention minimum.
- La capacité des PME à s'adapter aux conditions changeantes de l'économie doit être améliorée grâce à des services de support.
- Les PME doivent s'adapter aux nouvelles tendances de gestion et d'opération, en mettant l'emphase sur l'amélioration du management dans un but d'amélioration continue.
- L'approche multidisciplinaire dans les services aux entreprises doit être conservée, elle exige donc la collaboration du Gouvernement et des organisations de support afin que les services offerts soient complémentaires.
- Le comité a finalement recommandé de mettre en place quatre programmes de financement qui aideront les PME à améliorer leur compétitivité. Les quatre programmes seront présentés dans les sections suivantes.

3. PROGRAMMES D'AIDE À L'EXPORTATION OU AU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS (Support au développement de marques de commerce, outils d'aide à la commercialisation, autres)

3.1 SME Export Marketing Fund

Ce fonds est un résultat du comité d'étude commandé par le Chef exécutif. Ce fonds a pour but d'aider les PME à participer à des activités de promotion locales ou internationales. Le fonds permet de déboursier jusqu'à 50 % des coûts qui sont reconnus par le programme.

3.2 Honk Kong Export Credit Insurance Corporation (ECIC)

La ECIC a comme mission d'encourager et de supporter les exportations en fournissant une assurance aux exportateurs de Hong Kong contre les risques de non paiement qui peuvent être causés par des événements politiques ou économiques⁹. La ECIC est la propriété du gouvernement et cette dernière garantit les fonds investis dans le ECIC.

4. PROGRAMMES DE SUPPORT À L'AMÉLIORATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

4.1 Hong Kong Article Numbering Association (HKANA)

Cet organisme à but non lucratif a été fondé par la Chambre de Commerce de Hong Kong en 1989. Il a comme mission d'informer l'industrie des nouveaux développements technologiques dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. L'organisme offre aussi des formations et aide directement les entreprises à s'adapter à ces technologies. Le HKANA est une branche de EAN International, qui est une organisation visant la standardisation de la chaîne d'approvisionnement.

5. PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

■ Clothing Industry Training Authority (CTIA)

La CTIA a été formée en 1975 par la Hong Kong Special Administrative Region (HKSAR). Sa mission est d'améliorer la compétitivité de l'industrie du vêtement grâce à une approche dirigée par l'industrie permettant d'améliorer les services dans les domaines suivants : l'entraînement et le développement de professionnels de la gestion et des technologies, la promotion de pratiques commerciales saines et la facilitation de l'application des nouvelles technologies à l'industrie.

- Clothing Technology Demonstration Centre Co. Ltd : Le CTIA, en collaboration avec le Productivity Council, a mis en place le Centre de démonstration de la technologie du vêtement. Le but premier du Centre est d'accélérer le processus d'appropriation des nouvelles technologies par les entreprises du vêtement en faisant la démonstration des technologies de pointe dans un véritable environnement de production.

■ New Technology Training Scheme (NTTS)

Le NTTS est sous la gestion de la ITC et a pour but de donner une assistance aux entreprises qui souhaitent former leur personnel pour l'utilisation d'une nouvelle technologie qui pourrait se démontrer pertinente pour celles-ci. Les techno-

logies qui sont spécifiquement visées par ce projet sont celles qui ne sont pas encore présentes sur le territoire de Hong Kong et qui pourraient représenter un avantage pour l'ensemble de la collectivité. Ce programme permet de financer des formations à l'étranger, des formations locales ou des formations faites sur mesure pour l'entreprise.

- **SME Training Fund**

Le SME Training Fund est un autre fonds qui a été mis sur pied grâce au rapport du Committee. Ce fonds subventionne à 50% la formation fournie par les PME à leurs employés. Le même traitement peut être accordé aux employeurs qui décident de suivre une formation. La formation doit être pertinente pour l'entreprise bénéficiaire.

- **Vocational Training Centre (VTC)**

Le VTC a été créé par la HKSAR afin de fournir et de promouvoir un service d'éducation et de formation qui répond aux besoins de l'industrie, tout en restant abordable. Des services de formation avant l'emploi (pre-employment) et de formation continue sont offerts aux entreprises de Hong Kong.

- Textile Industry Training Centre : Le VTC est doté d'un centre spécialisé de formation pour l'industrie textile. Ce centre offre présentement des cours à 2300 élèves.
- The Textile and Clothing Training Board : Ce comité a la responsabilité de s'assurer que la formation donnée par le VTC pour le secteur du textile et de l'habillement répond bien aux exigences du marché.

6. PROGRAMMES D'AIDE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION INCLUANT LE SUPPORT AU DESIGN

- **Hong Kong Design Centre (HKDC)**

Le HKDC a été mis sur pied par le HKSAR afin que l'industrie de Hong Kong puisse profiter d'un point central d'où elles peuvent retrouver des innovations dans le domaine du design. Les services offerts par le HKDC sont nombreux : expositions, séminaires, cours et un portail Internet renfermant des informations reliées au design. Le HKDC se veut d'abord un forum où les idées sur le design peuvent être échangées

et où des opportunités d'affaires peuvent être trouvées.

- **Design Innovation Ltd**

Design Innovation est une entreprise qui a été mise sur pied par le Productivity Council et qui a pour mission d'offrir des services de consultation en design pour toutes les entreprises de Hong Kong. Les services vont du développement de concepts de base, pour aider les entreprises à donner une identité visuelle à leur production, jusqu'à la création de prototype fonctionnel.

- **Institute of Clothing and Textile**

L'Institut du vêtement et du textile est un élément de l'Université Polytechnique de Hong Kong. Celle-ci a été créée en 1977. La mission de l'Institut est de développer des professionnels qui sont capables d'avoir une vision globale de l'industrie. L'Institut met beaucoup d'accent sur la technologie de pointe et la collaboration avec l'industrie locale et régionale. Le transfert de technologie vers l'entreprise est la priorité de l'Institut.

- **Hong kong Science & Technology Parks**

La Corporation des parcs de science et de technologie de Hong Kong est un organisme paragouvernemental qui a pour mission d'unir les derniers développements de la technologie mondiale et une main-d'œuvre hautement qualifiée dans un milieu physique. Le but recherché est de dynamiser les transferts de technologie et la R&D.

- **Innovation and Technology Fund (ITF)**

Le ITF est géré par la Innovation and technology Commission et a pour mission de supporter les projets qui contribuent à l'innovation et à l'amélioration des technologies dans les industries locales. Le ITF offre plusieurs programmes qui aident les entreprises :

- *Innovation and Technology Support Programme (ITSP)*: Le ITSP est un programme de support à l'industrie qui permet de financer des projets de recherche et de développement qui possèdent les caractéristiques suivantes : présente un bien-fondé technologique; bénéficie à une ou plusieurs entreprises; est un projet à but non lucratif.

Les entreprises participantes doivent fournir au moins 10 % du coût total du projet.

- *University-Industry Collaboration Programme (UICP)* : Le but de ce programme est d'intéresser les entreprises à des projets de recherches et de développement en utilisant comme levier, les connaissances et les ressources qui sont disponibles dans les universités locales. Il y a trois modèles de projet qui permettent d'avoir accès au programme :
 - Le partage égal des coûts du projet de recherche entre l'entreprise et le gouvernement;
 - La création de chaires de recherches financées par le gouvernement afin de faciliter l'importation de nouvelles technologies;
 - Le partage des coûts d'embauche d'un étudiant aux études supérieures afin que celui-ci puisse supporter le programme de R&D de l'entreprise.

Le fonds permet aux entreprises qui participent aux programmes de conserver tous les droits de propriétés intellectuels qui peuvent émerger des programmes subventionnés.

▪ **Applied Research Fund (ARF)**

Le ARF a été mis en place par la ITC. Le ARF est un fonds de capital de risque qui supporte les *ventures* technologiques qui sont tentées par les entreprises locales. Les principales caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Le fonds est géré par des entreprises privées d'investissement en capital de risque. Les dirigeants des entreprises évalueront la valeur technique et commerciale du projet et détermineront les termes de l'entente avec l'entreprise.
- Tous les droits de propriété intellectuels reviendront à l'entreprise.

7. PROGRAMMES DE SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES PROPICE

▪ **Productivity Council**

Le Conseil de Hong Kong pour la productivité est un organisme qui regroupe les intervenants de l'industrie et certains intervenants gouverne-

mentaux. La mission du conseil est de promouvoir l'excellence dans la production en donnant du support à l'industrie. Le support offert se situe au niveau de la gestion des ressources. Le conseil de la productivité de Hong Kong offre des services de consultations à toutes les entreprises. Une section est particulièrement réservée à l'industrie du textile et du vêtement. Le Conseil tente de se concentrer particulièrement sur la formation continue du personnel.

▪ **SME Business Installation and Equipment Loan Guarantee Scheme**

Ce programme a été mis en place par le Committee. Il a comme objectif de faciliter aux PME l'obtention d'un emprunt dans les institutions bancaires afin d'acquiescer les immobilisations nécessaires pour améliorer la performance de leur entreprise. Le programme permet de garantir la moitié de l'emprunt.

▪ **SME Development Fund**

Ce fonds a été mis en place par le Committee. Ce fonds met à la disposition de certains organismes reconnus des sommes qui leur permettent d'améliorer la compétitivité des PME en général ou dans certains secteurs en particulier. Les organismes qui désirent recevoir des fonds doivent présenter les projets qu'ils veulent réaliser.

8. TYPOLOGIE DU PAYS SELON LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT PRÉPON-DÉRANTE

Lorsque l'on regarde les différents programmes que Hong Kong a mis en place afin de supporter son industrie du vêtement et du textile, on voit que l'orientation vers un marché libre reste omniprésente. Hong Kong cherche surtout à ce que le milieu d'affaires soit propice à l'entreprise. Les priorités de Hong Kong sont sans contredit une main-d'œuvre compétente, et une technologie de pointe.

9. PERSONNE-RESSOURCE

Ms Annie Kong
 Hong Kong Productivity Council, section textile
 HKPC Building, 78 Tat Chee Avenue, Kowloon, Hong Kong
 Téléphone : (852) 2788-5564
 Fax: (852) 2788-5671
 E-mail: kong@hkpc.org

10. SOURCES

HONG KONG, Commerce and Industry Branch, (page consultée en novembre 2002). *Site du Commerce and Industry Branch*, [en ligne], <http://info.gov.hk/cib/>

HONG KONG, Clothing Industry Training Authority, (page consultée en novembre 2002), *Site du Clothing Industry Training Authority*, [en ligne], <http://www.clothingtraining.org.hk>

HONG KONG, Clothing Technology Demonstration Centre Co. Ltd., (Page consultée en décembre 2002), *Site du Clothing Technology Demonstration Centre Co. Ltd.*, [en ligne], <http://www.ctdc.org/>

HONG KONG, Commerce and Industry Branch, (page consultée en novembre 2002). *Site du Commerce and Industry Branch*, [en ligne], <http://info.gov.hk/cib/>

HONG KONG, Commerce and Industry Branch, (page consultée en novembre 2002). *Site du Competition Policy Advisory Group*, [en ligne], <http://www.compag.gov.hk/>

HONG KONG, Commerce, Industry and Technology Bureau, (page consultée en novembre 2002). *Doing Business in Hong Kong*, [en ligne], <http://www.business.gov.hk/english/index.htm>

HONG KONG, Commerce, Industry and Technology Bureau, (page consultée en novembre 2002), *Innovation and Technology Commission*, [en ligne], <http://www.info.gov.hk/itc/>

HONG KONG, Commerce, Industry and Technology Bureau (page consultée en novembre 2002). *Site du Commerce, Industry and Technology Bureau*, [en ligne], <http://www.info.gov.hk/citb/index.html>

HONG KONG, Design Innovation Ltd., (Page consultée en décembre 2002), *Site du Design Innovation Ltd.*, [en ligne], <http://www.design-innovation.com/>

HONG KONG, Economic Development and Labour Bureau, (page consultée en novembre 2002) *Site du Economic Development and Labour Bureau*, [en ligne], <http://www.edlb.gov.hk/>

HONG KONG, Economic Development and Labour Bureau, (page consultée en novembre

2002) *Site du Economic Development Branch*, [en ligne], <http://www.edlb.gov.hk/edb/front.html>

HONG KONG, Hong Kong Article Numbering Association, (page consultée en novembre 2002) *Site du Hong Kong Article Numbering Association*, [en ligne], http://www.hkana.org/mmmv208/site_hkana/WD-Cme-dial/frame/20020510172801www.hkana.org.html

HONG KONG, Hong Kong Design Center, (Page consultée en décembre 2002), *Site du Hong Kong Design Center*, [en ligne], <http://www.hkdesigncentre.org/>

HONG KONG, Hong Kong Export Credit Insurance Corporation, (Page consultée en décembre 2002), *Site du Hong Kong Export Insurance Corporation*, [en ligne], <http://www.hkecic.com/>

HONG KONG, Hong Kong Productivity Council, (page consultée en novembre 2002). *Site du Hong Kong Productivity Council*, [en ligne], <http://www.hkpc.org/hkpc/html/>

HONG KONG, Hong Kong Science and Technology Parks, (page consultée en novembre 2002). *Site du Science and Technology Parks*, [en ligne], <http://www.hkstp.org/eng/index.php>

HONG KONG, Information Technology and Broadcasting Branch, (page consultée en novembre 2002). *Site du Information Technology and Broadcasting Branch*, [en ligne], <http://info.gov.hk/itbb/>

HONG KONG, Innovation and Technology Commission, (page consultée en novembre 2002). *Site du Innovation and Technology Commission*, [en ligne], <http://www.info.gov.hk/itc/>

HONG KONG, New Technology Training Scheme, (Page consultée en décembre 2002), *Site du New Technology Training Scheme*, [en ligne], <http://www.info.gov.hk/itc/eng/funding/ntts.shtml>

HONG KONG, SME Funding Scheme, (Page consultée en décembre 2002) *Site du SME Funding Scheme*, [en ligne], http://www.smefund.tid.gov.hk/eng/eng_main.html

HONG KONG, Teaching Company Scheme,
(Page consultée en décembre 2002), *Site du
Teaching Company Scheme*, [en ligne],
<http://www.info.gov.hk/itc/eng/funding/tcs.shtml>

HONG KONG, Trade and Industry Department,
(page consultée en novembre 2002). *Site du
Trade and Industry Department*, [en ligne],
<http://www.tid.gov.hk/>

HONG KONG, Vocational Training Council,
(Page consultée en décembre 2002), *Site du
Vocational Training Council*, [en ligne],
<http://www.vtc.edu.hk/vtchome/main.jsp>

ITALIE

PROFIL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION

La république italienne est un régime démocratique de type parlementaire.

Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il est élu pour 7 ans par le Parlement, 58 délégués des régions et 10 sénateurs à vie.

Le Président du Conseil (appelé également Premier ministre) dirige le gouvernement qui dispose pour l'essentiel du pouvoir exécutif. Il est nommé par le Président de la République qui choisit habituellement le Chef du parti majoritaire à la Chambre des députés.

Avant les dix jours qui suivent sa nomination, le Président du Conseil présente le nouveau gouvernement à chaque chambre, son programme d'action. Les élus accordent la confiance ou la refuse. L'exécutif est le plus souvent renouvelé par suite de départs d'alliés dans les coalitions.

Le pouvoir législatif appartient au Parlement qui est composé de deux assemblées exerçant le pouvoir législatif sur un même pied d'égalité. La Chambre des députés composée de 630 membres est élue pour cinq ans au suffrage universel direct. 475 d'entre eux sont désignés au scrutin majoritaire uninominal (75 %) et les 155 autres à la représentation proportionnelle (25 %). Le Sénat comprend 315 membres élus également au scrutin direct pour une durée de cinq ans. 232 sont désignés au scrutin majoritaire uninominal (75 %) et 83 à la représentation proportionnelle (25 %). En plus, l'Assemblée renferme 11 sénateurs nommés à vie.

L'Italie est divisée en 20 régions (15 au statut ordinaire et 5 au statut spécial en raison de leurs caractéristiques ethniques, géographiques et linguistiques). La République italienne accorde une certaine autonomie aux régions.

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES

En Italie plusieurs organismes interviennent dans la mise à exécution de la politique relative aux industries du textile et de l'habillement. Nous pouvons citer :

- le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat;
- les chambres de commerce;
- l'institut du commerce extérieur;
- les associations commerciales : Sistema Moda Italia et Associazione Tessile Italiana.

2. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL OU STRATÉGIE SPÉCIFIQUE AU SECTEUR DE L'HABILLEMENT

Les stratégies pour faire face aux nouveaux défis en matière de compétitivité diffèrent selon qu'il s'agit de grosses entreprises italiennes ou de districts industriels¹⁰. Pour les premières,

renforcer leur compétitivité suppose avoir recours à la décentralisation et à la répartition de leurs opérations au sein de réseaux plus souples de filiales semi-autonomes, de franchises¹¹, de sous-traitants, de joint-ventures et d'alliances stratégiques¹². Les petites entreprises, quant à elles, renforcent leur compétitivité en apprenant à utiliser des services communs, par exemple, en matière de technologie, d'étude de marché et de tâches financières et d'assistance, ce qui leur a permis d'acquérir des avantages réservés jusqu'à présent à des entreprises de tailles importantes.

La politique industrielle italienne définit les priorités d'intervention en ces termes :

- établissement d'un système rapide de réponse (Quick Response System) entre les principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement;

- renforcement des initiatives pour aider les secteurs du textile et de l'habillement en vue de l'internationalisation des marchés;
- soutien de la formation;
- réduction des coûts du personnel;
- renforcement des appuis aux districts industriels mentionnés par la Loi Bersani;
- un plus grand soutien pour la gestion financière des petites entreprises.

Afin de concrétiser ces priorités d'intervention, le gouvernement italien entend :

▪ **Placer la notion de compétitivité au centre de sa politique:**

Pour renforcer la compétitivité du secteur de l'habillement, le gouvernement italien souhaite polariser son attention sur deux points : le consommateur et les exigences de distribution. Le consommateur est intéressé par des produits de qualité et exige un bon service. Par conséquent, l'industrie de l'habillement doit être en mesure de garantir des produits de qualité et être capable de répondre rapidement aux exigences du consommateur. Le postulat de départ est: «c'est le consommateur qui dicte les règles du jeu et non les concepteurs et fabricants». Cela signifie que la logique de gestion commence par le consommateur et retourne au début de la chaîne. Le consommateur dicte le «time to market» de la chaîne de production: les campagnes de vente sont continues, le temps de production devient de plus en plus limité et les standards de qualité exigés sont de plus en plus élevés.

L'objectif final : rendre le cycle de production/distribution fluide, intégré et rapide.

▪ **Dynamiser et accélérer la création d'une zone euroméditerranéenne**

Les industriels italiens souhaitent dynamiser et accélérer la création d'une zone de libre échange euroméditerranéenne à l'horizon 2010-2012. Si cette zone voit le jour, elle pourra peut être devenir un levier suffisamment puissant pour s'opposer à la concurrence des continents asiatiques et américains.

▪ **Délocaliser les entreprises de l'habillement vers les pays d'Europe centrale et orientale ou les coûts de production sont moindres**

L'industrie de l'habillement italienne souhaite délocaliser ses entreprises en Roumanie, Croatie, Albanie et Bulgarie pour bénéficier de coûts de production moindres. Elle cherche des partenaires pour réaliser des productions conjointes dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère. De tels accords peuvent concerner des productions mixtes, des transferts de savoir-faire tant au niveau du style que des techniques d'organisation et de production sans exclure les *joint ventures* au niveau de la production. Par contre, l'industrie italienne de l'habillement délaisse de plus en plus des pays comme la Pologne et la Hongrie où les coûts de production deviennent relativement élevés. Elle s'intéresse au potentiel de développement de pays tels que la Lituanie et l'Estonie qui bénéficient d'une grande tradition textile.

▪ **Développer les accords de distribution**

Face à l'internationalisation des marchés, les entreprises italiennes de l'habillement sont de plus en plus intéressées par des accords de distribution pour aboutir à une stratégie de marketing commune ou à un réseau de commercialisation commun avec un partenaire du secteur.

▪ **Cibler de nouveaux marchés**

La franchise italienne est en quête de nouveaux marchés à l'exportation. Les commerçants italiens souhaitent ouvrir plusieurs commerces sous franchise et en gestion directe. Ils s'intéressent particulièrement à la Pologne mais également aux pays du sud de l'Europe: la Turquie et la Grèce dont le circuit de distribution est en pleine expansion. Les principaux clients de prêt-à-porter italiens sont: les États-Unis, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et la Suisse.

L'Italie souhaite développer ses rapports de collaboration avec l'étranger. Cette collaboration peut consister en des accords de différente nature: accord pour la commercialisation d'une gamme de produits italiens avec des importateurs ou des agents de commerce opérant en Europe occidentale, recherche et/ou cession de brevet et/ou licence, recherche et développement tel que le transfert de savoir-faire pour des systèmes de production spécifiques, sous-traitances, joint-ventures pour la production sur place de la totalité ou d'une partie des vêtements.

▪ Diminuer la concurrence internationale par la recherche de la qualité

Dans certains secteurs, l'industrie italienne doit faire face à une rude concurrence. Ainsi, par exemple, les producteurs italiens de cravates en soie sont de plus en plus concurrencés par les producteurs implantés en Chine. Leurs ventes progressent en Italie mais elles baissent à l'export. Pour contrecarrer cette concurrence, l'industrie italienne cherche à mettre en place des labels de qualité. Elle prévoit quatre schémas :

- CERTICALZ (Iso 9000);
- CERTITEX- ECO (Iso 14001);
- Sa 8000 qui certifie la qualité du schéma social de l'entreprise;
- QWEBMARK concerne le commerce électronique.

Dans le même ordre d'idées, l'industrie italienne souhaite proposer de plus en plus de produits de luxe griffés pour se démarquer des producteurs bas de gamme qui opèrent en Chine et au Brésil. De même, elle explore avec succès des niches de marché comme la production de tissu de lin.

▪ Investir

L'industrie italienne entend développer ses investissements. Ainsi, par exemple, le groupe textile Fila prévoit d'investir 50 millions d'ici 2005 pour l'ouverture de 40 points de vente régionaux en franchise en Europe. Le groupe souhaite aussi renforcer ses positions aux États-Unis et Extrême Orient. De même, le groupe italien de distribution Onyx investit pour ouvrir d'ici 2005, 60 nouveaux points de vente en Espagne, Allemagne et Angleterre. Enfin, les entreprises de l'habillement souhaitent se réorganiser afin d'introduire de nouveaux équipements à forte technologie pour mieux affronter les pays concurrents comme la Chine et le Brésil.

▪ Innover

L'industrie italienne de l'habillement souhaite moderniser sa production et les processus de distribution en utilisant les nouvelles technologies. Cela étant, l'innovation ne vise pas seulement l'aspect technologique, elle concerne aussi l'habileté des entreprises à identifier les changements, prendre en compte les changements et gérer les changements.

▪ Développer les *joint ventures*

L'objectif de l'industrie italienne est de développer les *joint ventures* avec des entreprises étrangères qui détiennent une partie du marché local et qui réalisent un bon chiffre d'affaires. Ainsi, par exemple, dernièrement l'entreprise italienne MARZOLI a réalisé une *joint venture* avec l'entreprise Dongtai en Chine. De même, INES CONFEZIONI S.R.L. a conclu un accord de *joint ventures* avec un partenaire grec basé sur l'échange de produits. Enfin, de nombreuses entreprises italiennes concluent des accords de *joint ventures* prévoyant un échange de savoir-faire respectif et une politique commune de R&D.

▪ Le rachat d'entreprises de mode

De nombreuses entreprises italiennes du textile et de l'habillement multiplient les acquisitions d'entreprises de mode. Ainsi, le groupe GUCCI a multiplié les acquisitions avec Yves Saint Laurent, Roger et Gallet, Sergio Rossi, Boucheron, Alexander McQueen, Stella Mc Cartney et Balenciaga.

L'Acquisition par GUCCI de Sergio Rossi (Numéro 1 de la création et de la fabrication de la chaussure de luxe pour femme) présente pour celui-ci de nombreux avantages. Ainsi, l'exploitation par Sergio Rossi de technologies et de structures de fabrication de pointe donne à GUCCI les moyens de renforcer sa position de numéro 1 sur le marché de la chaussure féminine de luxe et de dégager des synergies importantes en termes de production à partir de toutes les enseignes du groupe. Avec l'acquisition de Sergio Rossi, GUCCI prévoit, d'exploiter le potentiel de croissance de la marque en mettant au service de l'expansion de la société dans le monde son savoir-faire en matière de gestion de marque et de magasin sur le plan international.

Pour Sergio Rossi, son partenariat avec GUCCI lui permet de développer sa marque et d'exploiter pleinement son potentiel dans le monde entier, afin de développer à l'échelle internationale le succès rencontré sur le sol italien. GUCCI s'appuie également sur ses compétences en matière de gestion de marque et de magasin à une échelle mondiale dans le domaine des accessoires en cuir en outre pour dynamiser la progression internationale de la ligne de maroquinerie de Sergio Rossi par l'intermédiaire du développement et de la fabrication de sacs à

main et petits articles de cuir pour le compte de la société italienne.

La mise en œuvre d'un réseau de magasins en propre aux USA, en Europe et Asie contribue au développement de l'image de marque de Sergio Rossi aux quatre coins de la planète tout en gardant un contrôle effectif sur la distribution. Cette stratégie doit aboutir à une croissance considérable du chiffre d'affaire de Sergio Rossi et de la rentabilité de l'entreprise.

Outre les acquisitions effectuées par le groupe GUCCI, nous pouvons aussi citer l'absorption de cinq griffes familiales (Pucci, Fendi, Valentino, Gianfranco Ferré et Cerruti) par des industriels du luxe ou du textile. Les deux premières sont tombées dans l'escarcelle de l'empire du luxe LVMH, qui souhaite faire de ces "belles endormies" des relais de croissance.

Les deux suivantes ont été acquises par des groupes d'habillement soucieux de faire tourner leurs usines, tandis que Cerruti a été absorbé

par un investisseur financier. Dans le même ordre d'idées, en janvier 2001, IT Holding a pris le contrôle à 90 % de la maison de couture Gianfranco Ferré. IT Holding, déjà propriétaire des marques Malo, Exte et Romeo Gigli, s'est ainsi assuré d'une vitrine dans le luxe.

3. PROGRAMMES D'AIDE À L'EXPORTATION OU AU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS (Support au développement de marques de commerce, outils d'aide à la commercialisation, autres)

Les différents organismes de financement sont :

- l'institut du commerce extérieur;
- le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'artisanat;
- les chambres de commerce;
- l'Institut du commerce extérieur;
- les associations commerciales: Sistema Moda Italia¹³ et Associazione Tessile Italiana;
- les syndicats à l'exportation: Export syndicates¹⁴.

Champs d'intervention des différents intervenants autres que le gouvernement

	Conseil et soutien direct	Formation spécifique	Mesures stratégiques
Chambre de commerce	x	x	x
Associations	x	x	x
Consultants privés	x	x	
Banques			
Export Syndicates	x		x

	Informations sur le marché	Organisation d'activités promotionnelles	Développement des contacts d'affaires	Services relatifs à la propriété intellectuelle	Subventions pour la recherche	Développement de la chaîne d'approvisionnement
Chambre de commerce	x	x	x	x	x	
Associations	x	x	x	x	x	
Consultants privés					x	
Banques						
Export Syndicates	x		x			

- **Aide au développement du commerce électronique**

La loi de finances 2002 - 2003 contient certaines dispositions pour faciliter le développement du commerce électronique et l'innovation au sein de l'industrie de l'habillement. Autrement dit, des mesures spécifiques pour subventionner -dans les limites des aides minimales- ont été prévues. Deux types de financement sont prévus: le crédit d'impôt¹⁵ (40 millions d'euros) et l'investissement en capital (15 millions d'euros). Le gouvernement italien souhaite mettre l'accent sur la fiabilité et la sécurité des réseaux.

- **Aide pour la promotion de label de qualité**

Les industriels italiens de la soierie ont prévu un investissement de 6,19 millions d'euros en deux ans pour promouvoir le label *Seri.co*. Ce label est accordé par l'organisme de certification italienne s'insère à toute entreprise qui réalise au moins deux étapes dans la fabrication d'un tissu de type soyeux (création, moulinage, tissage, teinture, impression ou ennoblissement) dans la péninsule. L'entreprise qui obtient ce label doit également respecter différentes normes de qualité en matière de produits et d'organisation du travail. La moitié des 6,19 millions d'investissement prévu par les industriels de ce secteur sera financée par l'État italien et par l'institut du commerce extérieur. Le reste proviendra des entreprises concernées, des associations d'industriels et de la fondation de l'institut de crédit Cariplo.

- **Aide à l'investissement pour les nouvelles implantations et les nouvelles installations**

Des financements à fonds perdu jusqu'à 20% sont prévus afin de favoriser l'implantation, l'agrandissement, la restructuration, la reconversion et la construction de nouvelles installations. Ce type de financement couvre également l'achat de machines, d'installations et d'équipements. Des initiatives régionales, nationales et communautaires permettent, par ailleurs, d'obtenir des financements à taux bonifié jusqu'à 100 % de la somme totale investie.

- **Subventions à fonds perdu pour le personnel et la formation**

En fonction du nombre d'emplois créés, les entreprises de l'habillement peuvent obtenir des aides plus ou moins importantes : réduction des charges sociales, subventions pour l'embauche de diplômés universitaires ou de chercheurs.

- **Financements pour l'Innovation Technologique et la Recherche et Développement (R&D).**

L'innovation et la Recherche et Développement sont deux outils stratégiques pour rendre l'industrie italienne de l'habillement plus compétitive. Dans le domaine de la recherche, le ministère de l'Industrie finance à fonds perdu jusqu'à 50% des projets innovants¹⁶.

Le financement à fonds perdu concerne également l'achat d'installations ou de machines innovatrices, de programmes informatiques, de brevets. Les investissements en matière d'environnement, de technologies de pointe, pour le développement des systèmes de qualité, dans le domaine de la production, de la gestion et de l'environnement, reçoivent également une attention privilégiée avec des intérêts à taux bonifié et des fonds circulants de gestion régionale.

- **PMIFINANCE. Net: *The Portal of Venture Capital***

Ce programme est le résultat d'un projet effectué par « Consorzio Camerale per el Coordinamento dei mecarti locali e dei servizi alle imprese » et exécuté par les Chambres de commerce Bari, Bologna, Florence, Naples, Palerme et Rome. PMIFINANCE. Net est devenu un point de rencontre entre les investisseurs et entrepreneurs intéressés par les *Venture Capitals* (Nouvelles formules pour financer les projets nécessitant des investissements). PMIFINANCE. Net aide les entreprises à accéder à différents instruments financiers.

4. PROGRAMMES DE SUPPORT À L'AMÉLIORATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

- **Améliorer le commerce électronique**

Pour l'instant, le commerce électronique est surtout développé entre entreprises («Business

to Business»), car par nature, l'industrie italienne textile habillement fonctionne en filière. Le ministère de l'industrie souhaite apporter son aide financière pour :

- renforcer le fonctionnement du commerce électronique en réseau;
- Développer le commerce électronique avec les consommateurs: les producteurs et les distributeurs pourraient répondre de manière plus flexible, rapide et peu coûteuse aux variations de la demande en développant par exemple, la production sur mesure.

Les deux initiatives suivantes originent de l'industrie elle-même.

■ **Délocalisation**

Certaines entreprises italiennes qui disposent d'une marque connue se spécialisent dans le design et la commercialisation de leurs produits et confient l'intégralité de leur fabrication à des sous-traitants qui opèrent dans les pays en voie de développement. Ainsi, par exemple, le fabricant italien de pantalon Incotex qui vend sous les marques Incotex et Rem a décidé d'installer un site de production au Portugal.

■ **Le portail Internet : www.Sell2otally.com**

Ce portail permet aux industries italiennes du textile et de l'habillement de trouver certaines informations nécessaires pour relancer le commerce avec des entreprises internationales en Asie, Afrique, Amérique du Nord et Australie. Il permet aussi aux entreprises étrangères qui recherchent dans le consommateur italien de nouveaux débouchés les informations les plus récentes. Ce site est en anglais et en italien.

5. PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

5.1 Au niveau national

Aucun programme de l'État n'est directement disponible pour financer la formation de la main-d'œuvre. Les programmes ici identifiés ont été mis en place par l'industrie.

■ **IAL-Emilia Romagna Organisation**

IAL-Emilia Romagna Organisation est une société fondée par la fédération des syndicats italiens pour la formation professionnelle. C'est

une société nationale à but non lucratif. Elle dispose de 13 écoles de formation offrant des cours spécialisés dans l'industrie du textile et de l'habillement. IAL-Emilia Romagna Organisation et d'autres centres de formation ont créé SINFORM Ltd un consortium pour la recherche et l'éducation spécialisé dans l'innovation, les produits multimédia, les nouvelles technologies.

■ **Sistema Moda Italia**

Sistema Moda Italia s'occupe du projet «To create tomorrow's fashion». Ce projet est financé par le biais du programme européen Leonardo da Vinci. La première phase du projet a donné lieu à la réalisation d'une banque de données «Studying is in Fashion». Cette banque de données contient des informations sur les opportunités de formation pour les secteurs du textile et de l'habillement. Cette banque de données est un instrument de consultation pour les compagnies, les étudiants et les écoles qui cherchent des informations spécifiques sur les cours de formation dans ce domaine. Sistema Moda Italia souhaite créer un diplôme supérieur relatif aux nouvelles techniques de dessins appliqués aux métiers de la mode. Enfin, Sistema Moda Italia soutient le travail de plusieurs groupes de recherche aux niveaux national et international.

■ **FASHION ART**

Fashion Art n'est pas une école mais un bureau de style géré en italien, en anglais et en français par un styliste italien professionnel de l'industrie de l'habillement. Fashion Art offre des cours de formation pour :

- les personnes sortant de l'école et manquant d'expérience professionnelle;
- les personnes désirant s'installer à leur propre compte et cherchant un échange d'expérience avec d'autres entrepreneurs de l'habillement.

L'objectif est de donner aux employés de l'industrie de la mode les moyens par le biais de formation de :

- développer leurs habiletés;
- développer leurs connaissances des tendances actuelles de l'industrie de la mode dans le design et les couleurs afin de leur permettre de créer leur propre ligne de mode.

- **Association italienne des producteurs de machines de textile**

Cette association :

- offre des cours de formation à temps plein avec des gestionnaires textiles étrangers venant du Pérou, du Pakistan, de la Syrie, et de la Bulgarie, Russie, Iran, Vietnam;
- distribue des publications sur l'industrie italienne du textile dans les écoles (disponibles aussi sous forme de CD-ROM);
- organise des concours au sein des étudiants effectuant des recherches sur l'industrie du textile.

5.2 Au niveau européen

- **Programme RETEX**

Ce programme, mis en place par l'Union Européenne, vise à aider les régions particulièrement touchées par les nouvelles données du marché mondial à améliorer leurs performances. Une attention spéciale est portée à l'amélioration des qualifications de la main d'œuvre aux nouvelles technologies et à la coopération entre les entreprises et les centres de formation.

6. PROGRAMMES D'AIDE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION INCLUANT LE SUPPORT AU DESIGN

- **Ente per le Nuove Technologie, l'Energia e l'Ambiente (ENEA)**

Ce centre de recherche a énormément contribué au phénomène de rajeunissement industriel des districts italiens en favorisant l'introduction des nouvelles technologies. Grâce à des subventions de l'ENEA, des groupes d'entreprises italiens ont pu rattraper le retard qu'ils accusaient dans des domaines de pointe.

- **Programme – Analyse des investissements australiens en Italie**

Ce programme est financé par le département du commerce extérieur italien. Il s'agit de rechercher comment attirer les investissements australiens dans l'industrie italienne de l'habillement. Il vise à identifier les firmes australiennes qui seraient intéressées à investir en Italie et à analyser les raisons qui conduisent les indus-

tries australiennes à investir en Italie. Ce programme est complété par le projet «affaires commerciales Victoria/Italie, financé par le consulat italien de Melbourne. Il vise à identifier les entreprises qui font actuellement des affaires avec Melbourne et l'Italie.

Enfin le projet «Opportunités d'investissements pour l'Italie-Australie dans le domaine de la laine» est financé par l'institut italien du commerce extérieur. Il vise à effectuer une recherche sur le développement de l'industrie de la laine australienne afin d'étudier les possibilités pour les investisseurs italiens de pénétrer le marché australien: machine, innovation, contrôle de la qualité et gestion de la pollution. Plus précisément le projet vise à identifier les raisons pour lesquelles le taux d'investissement italien est si faible dans ce secteur et à identifier les domaines potentiels d'intervention pour les investisseurs italiens. L'objectif est de prendre en considération le marché australien pour mieux atteindre le marché asiatique.

- **Associazione italiana per la ricerca industriale (AIRI) (Association italienne pour la recherche industrielle)**

L'objectif de ce programme, financé conjointement par le secteur public et l'entreprise privée, est de promouvoir la recherche industrielle et la coopération entre les entreprises et les institutions publiques de recherche (CNR/ENEA). Plus précisément le mandat de cette association est de diffuser et encourager la recherche industrielle en Italie, de développer la coopération entre les instituts privés et publics de recherche, de répandre les résultats des chercheurs italiens dans toute l'Europe et de développer un réseau international de recherche industrielle.

Elle regroupe environ une centaine de membres, entreprises privées et publiques qui effectuent de la recherche, mais aussi des centres publics de recherche et développement et des associations industrielles et financières.

AIRI offre pour ses membres différents services :

- assistance pour les PME dans le domaine de l'innovation et de R&D. L'assistance financière provient souvent de l'UE et de certaines agences publiques de recherche (CNR et ENEA).
- organisation de conférences et de séminaires pour les chercheurs industriels.;

- documentation sur les programmes nationaux et européens de recherche;
- Études sur des sujets spécifiques ayant un intérêt pour l'avancement de l'industrie italienne.

Les deux autres initiatives originent de l'industrie.

▪ **Institut Technotessile**

C'est un institut de recherche et développement. Son mandat est de :

- coordonner et gérer les projets de recherche;
- aider les industries italiennes de textile et d'habillement à mieux s'informer;
- innover et développer les connaissances à travers les programmes de recherche.

▪ **Programme de recherche subventionné par le secteur privé**

Recherche sur les fibres artificielles et synthétiques : Le groupe textile italien Mirogilo qui fabrique les produits distribués sous les marques caractère Drana, My Time Dream, Gleaser, Sym et Caroline Rohmer a décidé d'investir pour construire un site de production de fibres artificielles et synthétiques en Bulgarie.

7. PROGRAMMES DE SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES PROPICE

▪ **Organisations d'expositions et de symposiums**

Le ministère du Commerce italien subventionne des expositions en vue de promouvoir les contacts avec les industries italiennes de l'habillement et du textile. Ainsi, il a subventionné la participation de 20 compagnies italiennes à l'expo 2001 Italia-Armenia. Il s'agissait là du premier salon dédié aux produits italiens organisé en Arménie. De même, la Chambre de commerce de Milan a participé au financement d'un symposium sur les nouvelles technologies italiennes en matière de textile organisé à TAEGU.

Les programmes suivants sont sous la responsabilité de l'industrie de l'habillement.

▪ **Organisation d'ateliers**

Dernièrement l'industrie italienne de l'habillement a organisé, au Vietnam, un atelier représentant les dernières technologies utilisées par les industriels italiens de l'habillement. Cet atelier fut organisé par la Commission italienne du commerce et l'association italienne des producteurs de machines textiles (ACIMIT). L'objectif visé était de créer de nouvelles opportunités pour développer l'utilisation des techniques italiennes en matière de textile et d'habillement et contribuer au développement des industries locales. Cet atelier a permis d'aborder certaines problématiques liées à la libéralisation des marchés comme: comment aider les entreprises locales de textile et d'habillement à améliorer leur compétitivité et leur promotion sur le marché mondial?

▪ **ICE-COFACE: An accord on export rating**

L'institut italien pour le commerce extérieur a signé avec le groupe COFACE (première compagnie dans l'export credit) un accord afin de promouvoir le développement de services permettant de mieux connaître la solvabilité commerciale d'une entreprise. Ainsi, le site *cofaring.it* permet aux entreprises exportatrices de mieux connaître leurs partenaires étrangers et d'améliorer leur visibilité sur le marché.

▪ **Promotion des labels de qualité**

Afin de promouvoir les labels de qualité italiens, l'industrie de l'habillement organise :

- des campagnes de presse;
- des actions à l'étranger telles que des soirées gala et des présentations officielles sur des salons (première vision, Pitti imagine uomo: salon mondial de l'habillement masculin).

8. TYPOLOGIE DU PAYS SELON LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT PRÉPONDERANT

À l'issue de notre étude, nous pouvons résumer les axes de la stratégie italienne relative au secteur de l'habillement et du textile comme suit :

- capter les nouvelles envies;
- conserver un bon rythme d'innovation;
- partager l'expérience et les fournisseurs pour mieux rationaliser les processus d'achat et de gestion;
- aller à la rencontre des clients potentiels sur les nouveaux marchés;

- exploiter les technologies et structures de fabrication de pointe;
- délocaliser pour bénéficier de coûts de production plus faibles;
- veiller au maintien des standards de qualité;
- développer l'accessoire en tant que soutien des autres activités (GUCCI).

MATTEI PASCAL, Les fabricants de soieries italiens créent un label de qualité, Journal du textile, 8 octobre 2001, www.journaldutextile.com

MATTEI PASCAL, L'Italie veut aider ses entreprises de textile et d'habillement, Journal du textile, 15 juillet 2002, www.journaldutextile.com

GRAZIANI GIOVANNI, Globalisation of production in the textile and clothing industry: the case of italian FDI and outward processing in Eastern Europe, <http://brie.berkeley.edu/pubs/conf/wien/bp21.html>

9. PERSONNE-RESSOURCE

SERENELA DELRIO
Ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat
Serenella.delrio@minindustria.it

10. SOURCES

Associazione italiana per la ricerca industriale, <http://www.airi.it>
FASHION ART, <http://www.fashionart.it>

Trend of the textile and clothing compartment in Italy, Europe, World, <http://www.profanet.it/News/inglese/trendgb/trendgb.htm>

MINISTERIO DELL'INDUSTRIA COMMERCIO E ARTIGIANATO, Support services to SMEs in Italy.

LORELLE VERONIQUE, La mode italienne n'a plus les moyens de son indépendance, *Le Monde*, 6 juillet 2002, <http://www.lemonde.fr/article/0,5987,3234--283863-VT,00.html>

IAL-EMILIA ROMAGNA ORGANISATION, <http://www.nettuno.it/fiera/ialers/>

OCDE, Textile-Clothing sector in Italy, juin 2001, www.oecd.org/pdf/M00022000/M00022705.pdf

FARINELLI FULVIA, Les réseaux d'entreprises face au défi de la mondialisation: l'expérience italienne, <http://www.jrc.es/iptreport/vol07/french/Inn2FO76.htm>

COMMISSION EUROPÉENNE, State aid decisions-XS 50/2001 to XS 110/2001, http://europa.eu.int/comm/competition/state_aid/register/ii/by_case_nr_4.html

B E L G I Q U E	
Identification des organismes responsables	Ministère des Affaires étrangères du commerce extérieur et de la coopération au développement : définit la politique du gouvernement en vue de promouvoir les exportations. Conseil central de l'économie : informe les pouvoirs publics sur les l'ensemble de l'économie nationale. Fédération belge de l'industrie de l'habillement : défend les intérêts de 300 entreprises d'habillement et de confection.
Politique de développement industriel ou stratégie spécifique	Éléments de la stratégie belge : - Réduire les coûts salariaux; - Adopter une stratégie de globalisation: localisation de la production partout dans le monde; - Donner de nouvelles chances aux exportations textiles en ouvrant des marchés; - Adapter la formation à l'évolution de la demande; - Innovation technique et créative; - Lutter contre la contrefaçon; - Améliorer la législation anti-dumping; Aspects sociaux et dimension environnementale; - Lutter contre la contrefaçon. Éléments de la stratégie européenne : - Collaboration transfrontalière; - Programmes de financement pour la recherche; - Interaction entre tous les stades de la filière; - Législations relatives aux marchés publics
Programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés	Programmes nationaux : - Programmes de soutien à l'exportation; - Société belge d'investissement international; - Le support de l'OBCE. Programmes régionaux : - Flandre orientale : Subsidés aux initiatives en matière d'exportation; Subvention pour la promotion de produits de Flandre orientale; Prime provinciale d'expansion pour la réalisation d'investissements; Remboursement partiel des impôts provinciaux généraux. - Hainaut : Pénétration des marchés extérieurs Programmes européens : - Programme Joint European Venture (JEV); - Programme Asia-Invest; - Prospection hors de l'Union européenne.
Programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement	- Organisation des différents réseaux; - Développer les échanges électroniques entre partenaires; - Vendre avant de produire; - Projet check-lists; - Mise en place de formulaires standard; - Développement de la collaboration.
Programmes de formation de la main-d'œuvre	- L'IREC : centre de formation des entreprises belges d'habillement et de confection; - Services régionaux de l'emploi : organisent des formations; - Région de Bruxelles : aide financière; - Fédération belge du textile : soutien aux écoles; - Hogeschool Gent : accroître le nombre d'étudiants en ingénierie industriel textile.
Programmes d'aide à la recherche et à l'innovation incluant le support au design	L'industrie belge a polarisé son attention sur: - Le développement créatif des nouveaux produits; - Le développement technologique de produits; - Le développement de programme de formation. Région Bruxelles-Capitale : - Subvention à la recherche scientifique et à l'innovation technologique; - Mise au point de produits et procédés nouveaux de fabrication. Région Flamande : - Aide à la recherche et développement technologique; - Aide en matière d'innovation pour PME.Région wallonne : - Promotion de l'innovation technologique; - Aide à la recherche appliquée ou de développement; - Aide à la recherche industrielle de base; - Aide aux programmes R&D européens; - Subvention « Horizon Europe ». Programme d'aide R&D au niveau national : - Aide financière du Gouvernement. Programme de l'Union européenne Programme e-Taylor
Programmes de support au développement d'un environnement d'affaires propice	- Efforts des régions pour développer un environnement d'affaires propice-; - Foires et salons professionnels; - Séminaires; - L'abaissement de la TVA; - Lutte contre la fraude; - Projet d'abréviations.
Typologie du pays selon la stratégie de développement prépondérante	Programmes d'aide à l'exportation et au développement des marchés; développement de nouvelles sources d'approvisionnement; recherche de nouveaux partenaires; recherche et à l'innovation.

	C A L I F O R N I E
Identification des organismes responsables	Office of Textiles and Apparel (OTEXA): Coordonne les programmes et les stratégies. Small Business Administration (SBA): Fournit des services de consultation. Textile / Clothing Technology Corporation (TC ²): Offre des services de consultation en technologie. California Technology, Trade and Commerce Agency (TTCA): Point de rencontre pour le développement économique de la Californie. California Infrastructure and Economic Development Bank (I-Bank): Investit dans les programmes privés et publics. California Fashion Association (CFA): Forum pour les entreprises de la Californie. Los Angeles County Economic Development Corporation (LAEDC): Développe l'économie dans la région de Los Angeles. Los Angeles Fashion District : Offre de nombreux services aux entreprises locales.
Politique de développement industriel ou stratégie spécifique	Apparel Industry Partnership (AIP) : Assure la protection des travailleurs de l'industrie.
Programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés	Export advantage: Aide les entreprises à étendre leur marché à l'étranger. California Export Finance Office (CEFO): Offre des assurances aux exportateurs.
Programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement	San Francisco Center of Applied Competitive technologies (SFACT) & Garment 2000: Amène les entreprises à moderniser leur production.
Programmes de formation de la main-d'œuvre	Business Expansion Network : Aide à améliorer les structures des PME en formant le personnel. Institute of Textile Industry: Réalise des recherches et forme les travailleurs. Apparel Technology and Research Center (ATRC): Réalise des recherches et forme des travailleurs.
Programmes d'aide à la recherche et à l'innovation incluant le support au design	National Textile Center (NTC) : Assure la collaboration dans la recherche. Manufacturing Extension Partnership (MEP): Fournit des services de consultation technologique pour les PME. California Manufacturing Technology Center(CMTC): Idem. Manufacturing Excellence (Manex):Idem.
Programmes de support au développement d'un environnement d'affaires propice	Small Business Investment Company (SBIC): Investit dans les PME. Certified Development Companies (CDC): Permettent aux PME de financer leurs immobilisations. Preferred / Certified Lenders: Offre des prêts avantageux aux PME. (ex. : Capital Access Group) Approved Microloan Participant: Offrent des micro-prêts aux PME. Revenue Bond Program: Offre des crédits d'impôts. Industrial Development Bond Financing: Offre des bonds qui permettent de financer les immobilisations des entreprises. Compliance.org: Est un portail Internet. California Compliance School (CCS): Donne des formations pour les entreprises sur les lois. Regional Environmental Business Ressource Assistance Centers (REBRAC): Offre des solutions économiques qui permettent aux entreprises de respecter les lois environnementales. Operation Hope: Aide les communautés locales à se développer.
Typologie du pays selon la stratégie de développement prépondérante	Orienté son intervention vers la création d'un environnement d'affaire propice.

	H O N G K O N G
Identification des organismes responsables	<p>Commerce, Industry and Technology Bureau (CITB): Responsable de l'aide à l'entreprise et du développement technologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commerce and Industry Branch: Supporte les entreprises de HK. <ul style="list-style-type: none"> - Trade and Industry Department: Responsable des relations commerciales internationales de HK. - Information Technology and Broadcasting Branch: Encourage le développement technologique. - Innovation and Technology Commission: Supporte la recherche et le développement. <p>Economic Development and Labour Bureau (EDLB): Responsable des questions relatives à l'emploi et aux infrastructures commerciales.</p> <p>Competition Policy Advisory Group: Promouvoit la compétitivité.</p> <p>Trade and Development Council (TDC): Aide directement les entreprises à occuper le marché international.</p>
Politique de développement industriel ou stratégie spécifique	The Small and Medium Enterprises Committee (Committee): Explore de nouvelles mesures afin d'aider les PME.
Programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés	<p>SME Export Marketing Fund: Finance les activités de promotion internationales.</p> <p>Hong Kong Export Credit Insurance Corporation : Offre des assurances aux exportateurs.</p>
Programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement	Hong Kong Article Numbering Association (HKANA): Informe les entreprises sur les derniers développements technologiques en ce qui a trait aux chaînes d'approvisionnement.
Programmes de formation de la main-d'œuvre	<p>Clothing Industry Training Authority (CTIA): Améliore la productivité en spécialisant la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clothing Technology Demonstration Centre Co. Ltd.: <i>Accélère l'appropriation des nouvelles technologies par les entreprises.</i> <p>New Technology Training Scheme: Finance la formation pour l'adaptation à de nouvelles technologies.</p> <p>SME Training Fund: Finance la formation des employés et des employeurs.</p> <p>Vocational Training Centre : Offre de la formation spécialisée.</p>
Programmes d'aide à la recherche et à l'innovation incluant le support au design	<p>Hong Kong Design Centre: Offre un point d'échange pour les développements en design.</p> <p>Design Innovation Ltd: Offre des services de consultation en design.</p> <p>Institute of Clothing and Textile: Met de l'avant le transfert de technologie à l'entreprise</p> <p>Hong kong Science & Technology Parks: Dynamise le transfert de technologie.</p> <p>Innovation and Technology Fund: Finance les projets de R&D.</p> <p>Applied Research Fund: Supporte les "Ventures" technologiques.</p>
Programmes de support au développement d'un environnement d'affaires propice	<p>Productivity Council: Offre des services de consultation qui pour promouvoir la productivité.</p> <p>SME Business Installation and Equipment Loan Guarantee Scheme: Facilite l'accès au financement des PME.</p> <p>SME Development Fund: Finance les organismes publics et privés qui aident le développement des PME.</p>
Typologie du pays selon la stratégie de développement prépondérante	Orienté son intervention vers la formation et le développement technologique.

	I T A L I E	
Identification des organismes responsables	Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'Artisanat; Chambres de commerce; Institut du commerce extérieur; Associations commerciales.	
Politique de développement industriel ou stratégie spécifique	<p>Priorités d'intervention de la politique industrielle italienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système rapide de réponse (Quick Response System); - Aider l'internationalisation des marchés de l'habillement; - Soutien à la formation; - Réduction des coûts du personnel; - Appui aux districts industriels; - Soutien financier aux petites entreprises. 	<p>Afin de concrétiser ces priorités d'intervention, le gouvernement italien entend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer la compétitivité au centre de sa politique; - Créer une zone euroméditerranéenne; - Délocaliser les entreprises de l'habillement vers les pays d'Europe centrale et orientale; - Développer les accords de distribution; - Cibler de nouveaux marchés; - Diminuer la concurrence internationale par la recherche de la qualité; - Investir; - Innover; - Développer des joint ventures; - Racheter des entreprises de mode.
Programmes d'aide à l'exportation ou au développement des marchés	<p>Les organismes de financement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institut du commerce extérieur; - Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat; - Chambres de commerce; - Institut du commerce extérieur; - Associations commerciales: Sistema Moda Italia et Associazione Tessile Italiana; - Syndicats à l'exportation: Export syndicates. 	<p>Les programmes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide au développement du commerce électronique; - Aide pour la promotion de label de qualité; - Aide à l'investissement pour les nouvelles implantations et les nouvelles installations; - Subvention à fonds perdu pour le personnel et la formation; - Financement pour l'Innovation Technologique et la Recherche et Développement (R&D); - PMIFINANCE. Net: <i>The Portal of Venture Capital</i>
Programmes de support à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Délocaliser; - Améliorer le commerce électronique; - Portail Internet: www.Sell2otally.com 	
Programmes de formation de la main-d'œuvre	<p>Au niveau national:</p> <ul style="list-style-type: none"> - IAL-Emilia Romagna Organisation; - Sistema Moda Italia. - FASHION ART <p>Au niveau européen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme RETEX. 	
Programmes d'aide à la recherche et à l'innovation incluant le support au design	<p>Les programmes sont dispensés par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - AIRI: (association italienne pour la recherche industrielles); - L'ENEA: Ente per le Nuove Technologie, l'Energia e l'Ambiente; - Le programme: Analyse des investissements australiens en Italie; - L'Institut Technotessile <p>Programme de recherche subventionnée par le secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche sur les fibres artificielles 	
Programmes de support au développement d'un environnement d'affaires propice	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers; - Expositions et symposiums; - ICE-COFACE: <i>An accord on export rating</i>; - Promotion des labels de qualité. 	
Typologie du pays selon la stratégie de développement prépondérante	<p>Innover; partager l'expérience et les fournisseurs ; développer de nouveaux marchés. Exploiter les technologies et structures de fabrication de pointe; délocaliser et maintenir les standards de qualité.</p>	

Notes

¹ Trois quarts sont destinés à l'Union européenne.

² Ordonnance du 21 février 2002 de la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'encouragement et au financement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, M.B. du 6 mars 2002

³ Arrêté du Gouvernement flamand du 5 octobre 2001 réglant l'aide à des projets de recherche et développement technologique d'entreprises en Flandre, M.B. du 3 janvier 2002.

⁴ Le label EUREKA signifie un atout lors de la commercialisation du produit.

⁵ Comme la traduction de ces éléments représentait un défi, voici la version originale anglaise : A conduit revenue bond is an obligation issued by a governmental agency, but payable solely from the loan repayments received under a loan agreement with the borrower. The bonds do not constitute an obligation of either the State or the I-Bank. Since its inception in 1994, the I-Bank has provided approximately \$8.2 billion in bond financing to a wide variety of businesses and organizations.

⁶ Voir le document : <http://www.info.gov.hk/itc/eng/technology/foundations.shtm#colthing>

⁷ Voir le document : <http://www.tid.gov.hk/textonly/english/aboutus/publications/factsheet/files/hkti.pdf>

⁸ Voir le document : <http://www.tid.gov.hk/english/aboutus/publications/smes/smes.html>

⁹ Voir le document : <http://www.hkecic.com/>

¹⁰ Un district industriel est un groupe italien d'entreprises qui est constitué de petites ou moyennes entreprises interdépendantes, se consacrant à une activité industrielle prédominante, implantées dans une zone géographique relativement restreinte, produisant pour les mêmes marchés et enracinées dans un environnement culturel spécifique, créé à partir du partage du savoir-faire et des valeurs.

¹¹ CIDA Srl Centro internazionale Distribuzione Abbigliamento (Création et distribution d'une collection d'habillement pour femme), élabore un projet de franchisage en Italie sous la marque «la vie en Rose» en misant sur la localisation stratégique de ses points de vente dans des rues très centrales et commerciales et sur la fidélisation des clients.

¹² BRONTE INDUSTRIA CONFEZIONI S.R.L. souhaite conclure des alliances stratégiques avec des partenaires internationaux ayant une solide connaissance de l'industrie textile afin de reproduire à l'étranger des formes de collaboration déjà expérimentées avec des sociétés italiennes.

¹³ Certaines sociétés membres de Sistema Moda Italia sont chargées d'aider financièrement les entreprises du secteur de l'habillement.

¹⁴ Les Export syndicates ont pour objectif de promouvoir la connaissance et la commercialisation des produits italiens sur les marchés internationaux.

¹⁵ Les crédits d'impôt sont prévus pour les initiatives prises en vue de développer, le commerce électronique, les activités de formation et la création de portail internet.

¹⁶ Loi du 16 janvier 2001, *Fondo per l'Innovazione tecnologica*.